

NG

Numéro 8 – Octobre - Novembre 2024

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENEVE

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Geneve

LE 24 NOVEMBRE

RENDONS DU
POUVOIR
D'ACHAT
AUX GENEVOIS !

Déclaration fiscale

-8,7%

OUI

à la baisse d'impôts
pour tous !

UN BOL D'AIR FISCAL NÉCESSAIRE

ÉDITO

Cap sur la baisse d'impôts !

GENÈVE

La passerelle piétonne du Mont-Blanc

COMMUNES GENEVOISES

Interview d'Antoine Frehner
Président du PLR Meyrin-Cointrin

VOTATIONS DU 24 NOVEMBRE P. 4

Agenda

NOVEMBRE

2 NOVEMBRE

Stand cantonal
De 9h à 12h
Molard

10 NOVEMBRE

Stand cantonal
De 9h à 12h
Marché de Plainpalais

JANVIER

8 JANVIER

Apéritif des vœux
De 18h30 à 22h

16 NOVEMBRE

Stand cantonal
De 9h à 12h
Marché de Rive

27 NOVEMBRE

Assemblée des délégués
De 19h15 à 22h

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

Cap sur la baisse d'impôts !

DOSSIER

P. 4

Votations du 24 novembre

Sécurisation des routes nationales : le référendum de la gauche nous fera-t-il perdre encore 20 ans ?

Pourquoi voter 2x OUI au droit du bail ?

Oui au financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires

Loi modifiant la LGZD : OUI au contre-projet

Baisse d'impôts pour toutes et tous – un vrai bol d'air fiscal

Redonnons aux TPG de la flexibilité !

PLR SUISSE

P. 22

Le PLR Suisse, son fonctionnement

Cyril Aellen élu à la vice-présidence

ACTUALITÉ GENEVOISE

P. 26

Université d'été : compte-rendu

OUI à la passerelle piétonne du Mont-Blanc

À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

P. 34

Interview d'Antoine Fehner, président du PLR Meyrin-Cointrin

À VIF, EN VUE DES MUNICIPALES

P. 37

Merci à Julien Marquis

PLR EN IMAGES

P. 42

Bonne lecture!

Édito



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

Cap sur la baisse d'impôts!

Chers membres, chers sympathisants,

Le dernier week-end de votations et d'élection a été difficile pour notre parti. Nous devons bien entendu féliciter les six candidats de la liste interpartis à la Cour des comptes pour leur campagne mais nos deux candidats PLR ont terminé troisièmes, malgré un solide écart de 20 000 voix avec leurs poursuivants. Un second tour a été nécessaire.

Sur le plan cantonal, les résultats des votations sur l'imposition de l'outil de travail sont particulièrement décevants, signe que notre engagement doit se renforcer. Le prochain objectif est la baisse de l'imposition des personnes physiques le 24 novembre. Un large front, coordonné, soutient cette réforme et le PLR s'engage pleinement dans

cette bataille qui est centrale dans notre programme de législature 2023-2028.

Le pouvoir d'achat sera également indirectement au menu des objets fédéraux avec l'objet EFAS, qui concerne le financement uniforme des prestations médicales et qui doit permettre d'éliminer l'un des nombreux biais de notre système de santé.

Les primes d'assurance maladie pour 2025 vont, sans surprise, encore augmenter. Si Genève s'en sort cette année avec une hausse moindre que dans d'autres régions, cette augmentation reste un coup dur pour la classe moyenne, déjà éprouvée par la baisse du pouvoir d'achat. Le PLR Genève est déterminé à trouver des solutions durables pour maîtriser les coûts de la santé et plusieurs projets sont en gestation au niveau du canton afin

de proposer à la population un système de santé efficace, de qualité et durable.

Le travail d'analyse des questionnaires concernant le parti est en cours. Les premiers indicateurs nous montrent que nous devons nous centrer sur nos valeurs et clairement communiquer la vision que le parti a pour le canton. Cela fera l'objet de futurs travaux et publications.

Les prochaines échéances sont cruciales pour notre parti. Ensemble, continuons à défendre nos valeurs et à nous battre pour un avenir prospère et durable.

Avec mes meilleures salutations.

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze - 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève - T. 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier - simone.cartier@plr-ge.ch

ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

S agence

CRÉDITS MAGAZINE

chat9780, Comugnero Silvana, Phichitpon, roibu, U. J. Alexander, Wonderful Studio, xyz+ – Stock.adobe.com ; Genève Tourisme ; Archigraphie – page 30 ; Onirism – page 33.

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction - info@plr-ge.ch - T. 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA - CP 565 - 1214 Vernier - atar.ch

myclimate
Notre impact. Durable
Imprime
myclimate.org/01-24-896348

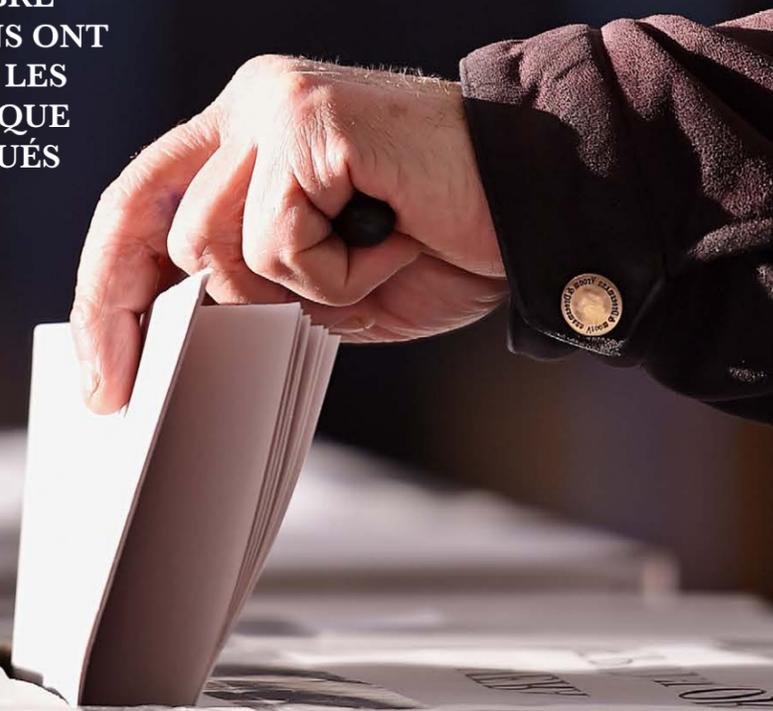


myclimate.org/01-24-896348

DOSSIER

Votations du 24 novembre

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU PLR GENÈVE A PRIS POSITION SUR LES OBJETS DE VOTATION DU 24 NOVEMBRE PROCHAIN. LES DÉCISIONS ONT ÉTÉ CLAIRES POUR TOUS LES OBJETS TANT FÉDÉRAUX QUE CANTONAUX ; LES DÉLÉGUÉS PLÉBISCITANT LE OUI À 7 REPRISES.



OBJETS FÉDÉRAUX

OUI unanime à l'aménagement des routes nationales

Le PLR se prononce en faveur de l'étape d'aménagement des routes nationales 2023, qui prévoit d'augmenter de manière ciblée la capacité de 6 tronçons d'autoroutes. Côté Romandie, l'étape d'aménagement prévoit l'élargissement de 2 à 3 voies du tronçon de l'A1, Le Vengeron-Coppet-Nyon. Le développement de la route et du rail sont complémentaires et le projet vise à permettre plus de fluidité, en désengorgeant les zones d'habitation, réduisant les embouteillages. Le financement est assuré par le fond FORTA.

OUI unanimes aux modifications du code des obligations

Les deux modifications du droit du bail adoptées par le Parlement (sous-location et résiliation pour bien propre) visent, d'un côté, à rendre la sous-location plus équitable et transparente, et de l'autre, à permettre à chaque propriétaire de jouir de son bien. Les deux modifications apportent une plus grande sécurité juridique, profitant à la fois aux locataires et aux bailleurs. Les délégués ont validé les deux projets à l'unanimité.

OUI clair au financement uniforme des soins et prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS)

À l'unanimité moins 8 abstentions, les délégués se sont prononcés en faveur de la réforme de la LAMal qui uniformise le financement des prestations de l'assurance obligatoire des soins. Celles-ci sont aujourd'hui financées différemment selon le domaine (ambulatoire, stationnaire et soins de longue durée). L'objectif est que toutes les prestations voient la même répartition cantons-assureurs (73,1 % à la charge des assureurs et 26,9 % à la charge des Cantons). Ceci permettra de supprimer les incitations négatives, qui dans la situation actuelle encouragent les acteurs à choisir un type de soins selon le mode de financement.

Objet n°1	OUI
Objets n°2 et n°3	OUI
Objet n°4	OUI

OBJETS CANTONAUX

OUI unanime à la baisse d'impôt pour les personnes physiques

Depuis 2018, plusieurs projets de loi ont été déposés au Grand Conseil pour baisser la fiscalité des personnes physiques, mouvement initié par le PLR. Historiquement, les baisses fiscales, à l'instar de la baisse fiscale de 12 % en 1999 et de la réforme de la RFFA en 2018, ont à chaque fois conduit à une augmentation des recettes fiscales dans les années qui ont suivi. Un vrai geste pour les contribuables, notamment de la classe moyenne, était donc attendu depuis longtemps. Les délégués ont validé à l'unanimité la modification de la loi qui prévoit une baisse moyenne de 8,7 % pour les contribuables.

OUI unanime à l'autonomie tarifaire des TPG

Les délégués ont validé à l'unanimité la suppression des tarifs TPG de la loi, afin de rendre à l'entreprise de transports son autonomie tarifaire, enlevée depuis 2014 et contraire à ce qui est pratiqué dans toutes les autres entreprises de droit public. Cette autonomie tarifaire permettra notamment aux TPG de proposer des offres plus dynamiques, comme les billets dégriffés ; toute modification tarifaire restant soumise à l'approbation du Conseil d'État.

OUI à la loi générale sur les zones de développement (LGZD)

Les délégués ont décidé de soutenir le compromis de la LGZD – le contre-projet à l'initiative 179 – qui prévoit, dans le cadre d'un plan localisé de quartier (PLQ), une consultation formelle auprès des habitants de la commune et des propriétaires touchés pouvant engendrer un référendum. Le contre-projet permet d'augmenter l'implication des citoyens sans toutefois bloquer les projets de développement dans le Canton. Les délégués ont soutenu le contre-projet à 48 voix pour, 10 voix contre et 16 abstentions.

Objet n°1	OUI
Objet n°2	OUI
Objet n°3	OUI

Sécurisation des routes nationales: le référendum de la gauche nous fera-t-il perdre encore 20 ans ?



Par Simone de Montmollin
Conseillère nationale

LE RÉSEAU DE ROUTES NATIONALES JOUE UN RÔLE FONDAMENTAL DANS NOTRE SYSTÈME DE TRANSPORT SUISSE. LA CAPACITÉ DE NOS INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES EST SATURÉE. LES HEURES D'EMBOUEILLAGE AUGMENTENT PROGRESSIVEMENT D'ANNÉE EN ANNÉE. LES COÛTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE CETTE SATURATION DU TRAFIC SONT COLOSSAUX. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, NOUS EXPLIQUE ICI LES RAISONS POUR LESQUELLES IL EST ESSENTIEL DE VOTER OUI ET AINSI PERMETTRE UN AMÉNAGEMENT DE NOS ROUTES NATIONALES.

Il y a tout juste une année, le Parlement approuvait le plafond de dépenses pour la période 2024-2027 destiné aux routes nationales. CHF 8,8 mia pour financer l'exploitation, l'entretien et l'adaptation du réseau. Le Parlement a notamment statué sur l'étape d'aménagement 2023 qui prévoit un accroissement de la capacité sur certains tronçons prioritaires. Un processus normal, qui s'inscrit dans la planification habituelle que le Conseil fédéral soumet au Parlement tous les quatre ans. Alors pourquoi votons-nous ? Parce que lorsqu'il s'agit de mobilité individuelle, les fronts se crispent. Et parce que les députés romands de droite ont pu faire ajouter le tronçon Le Vengeron-Coppet-Nyon aux cinq autres tronçons prioritaires prévus dans l'étape 2023, répondant ainsi à l'urgence d'un arc lémanique saturé. Cet ajout est soutenu par le Conseil fédéral et ne pèse pas sur son budget puisque les financements proviennent du fond FORTA. Mais il déplaît aux partis de gauche et aux organisations alliées, généralement opposés à toute mise à niveau des capacités routières. Ils ont lancé et fait aboutir un référendum.

LE RAPPORT « ÉVOLUTION DE LA FLUIDITÉ DU TRAFIC, 2023 » EST SANS APPEL: IL FAUT ACCROÎTRE LA CAPACITÉ POUR PRÉSERVER LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU DE ROUTES NATIONALES

Le réseau de routes nationales joue un rôle fondamental dans le système de transport suisse. Les chiffres publiés dans ce rapport traduisent la réalité quotidienne de nombre d'usagers et usagers: une situation qui se dégrade chaque année, avec 30 230 heures d'embouteillage en 2019 (+100 % depuis 2010) et 48 807 heures d'embouteillage en 2023 (+22,4 % depuis 2022). Les coûts économiques et environnementaux de cette saturation sont colossaux. 87 % des heures d'embouteillage sont dues à la surcharge de trafic. En effet, l'augmentation des heures d'embouteillage progresse significativement plus vite que celle du volume de trafic (+1,5 % depuis 2022). Cette tendance récurrente est le signe que la limite de capacité des infrastructures est atteinte. Conséquence: les routes nationales ne peuvent plus faire face aux surcharges et cette évolution met en péril la stabilité et la résilience du réseau.

Fort de ce constat, le Conseil fédéral a donné des orientations claires: **d'ici 2030, il faut résoudre les problèmes les plus urgents afin de préserver la fonctionnalité du réseau des routes nationales.** Car en l'absence de mesures correctives, **450 kilomètres**, soit environ 20 %, seront régulièrement surchargés **d'ici 2040**. Sur près de **170 kilomètres**, les embouteillages ou les ralentissements seront quotidiens et dureront **entre deux et quatre heures**.

LES GRANDES VILLES ET AGGLOMÉRATIONS SONT LES PLUS TOUCHÉES PAR LES GOULETS D'ÉTRANGLEMENT

Jusqu'ici, il a été possible de lutter contre le risque d'engorgements par une utilisation plus efficace de l'infrastructure et des optimisations du système global des transports (installations pour harmoniser les vitesses et avertir des dangers (HV-AD), systèmes de compte-gouttes au niveau des jonctions, réaffectations locales de la bande d'arrêt d'urgence, autorisation de devancer des files de véhicules par la droite en cas de ralentissement, principe de fermeture éclair en amont de la suppression d'une voie, etc.) Ces mesures sont utiles mais désormais insuffisantes.

En l'absence de mesures correctives, 450 kilomètres, soit environ 20 %, seront régulièrement surchargés d'ici 2040. Sur près de 170 kilomètres, les embouteillages ou les ralentissements seront quotidiens et dureront entre deux et quatre heures.



ACCROÎTRE LA CAPACITÉ SUR LES TRONÇONS LES PLUS FRÉQUENTÉS EST INDISPENSABLE POUR PRÉSERVER LA FONCTIONNALITÉ DU RÉSEAU DES ROUTES NATIONALES

Afin d'assurer la fonctionnalité du réseau à long terme, le Conseil fédéral établit un programme de développements stratégiques (PRODES) mis à jour tous les quatre ans et présenté au Parlement. Des projets à hauteur de 11,6 mia seront lancés avec une réalisation prévue d'ici 2030 pour résoudre les engorgements les plus urgents. C'est ainsi que pour l'étape d'aménagement 2023, le Conseil fédéral a proposé au Parlement d'affecter cinq projets prêts à être réalisés. Le Parlement a décidé d'en ajouter un sixième (Le Vengeron-Coppet-Nyon) prévu initialement pour une réalisation ultérieure. Une décision qui a trouvé l'appui du Conseil fédéral et du Parlement, conscients des enjeux pour la Suisse romande.

Ces travaux permettront de supprimer le goulet d'étranglement entre Genève et Nyon et d'améliorer les conditions de circulation sur la route cantonale. Outre l'élargissement de l'autoroute à 2 fois 3 voies entre l'échangeur du Vengeron à la jonction de Nyon (19 km), l'axe de l'autoroute sera décalé sur 2,8 km pour préserver un site de reproduction des batraciens inscrit à l'inventaire national.

Des améliorations pour le trafic secondaire (création de voies de bus et d'aménagements sécurisés pour la mobilité douce) sont aussi prévus. La mise en service complète est planifiée pour 2041 avec un début de travaux en 2033. Le coût estimé à 0,95 mia a été ajouté aux crédits d'engagement pour l'étape 2023.

Un refus ne résoudrait rien. Les tronçons romands (Perly-Bernex-Aéroport et Villars-Ste-Croix-Cossonay) seraient repoussés aux calendes grecques et le goulet d'étranglement Vengeron-Coppet-Nyon accentuerait encore les heures de bouchons et la saturation du réseau secondaire.

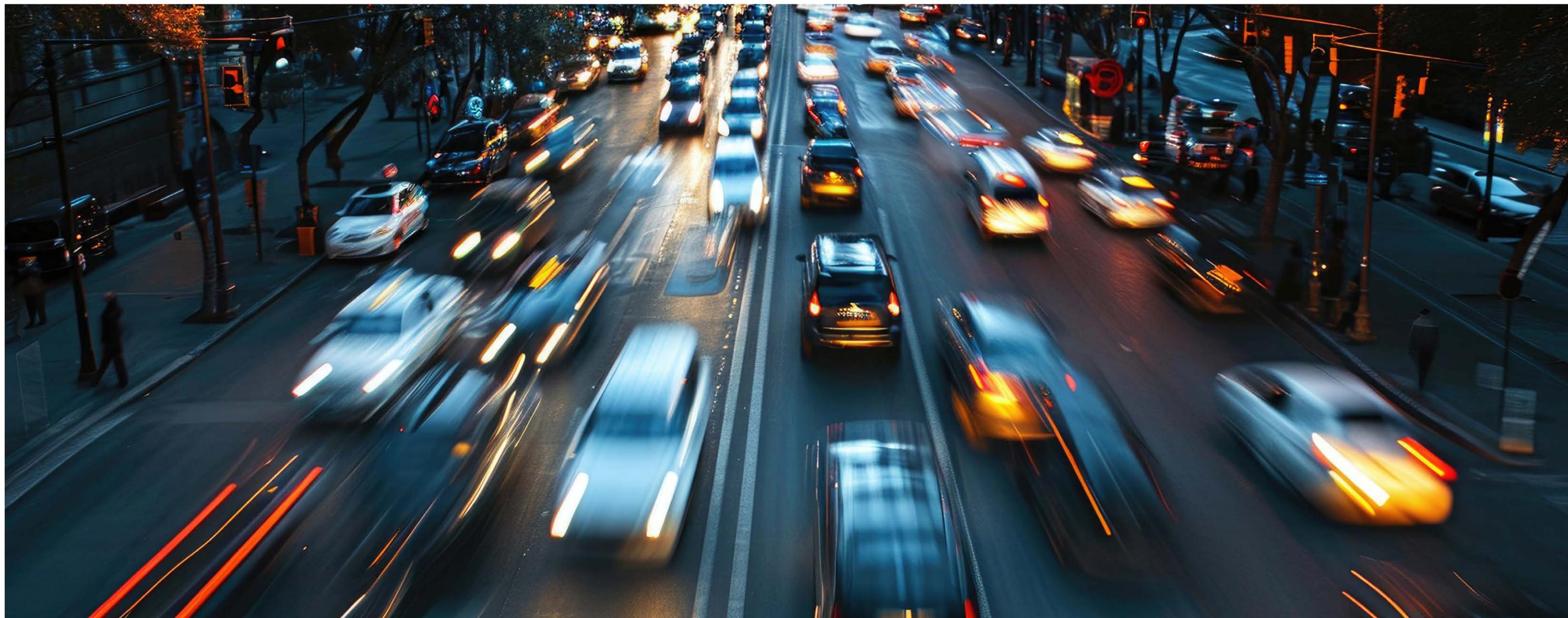
La même démarche anticipative s'applique au rail, qui bénéficie également d'un PRODES. Les deux sont l'alpha et l'oméga de notre système de transport terrestre helvétique. Ils doivent répondre aux besoins de la population.

En conclusion, préserver le fonctionnement du réseau des routes nationales va de pair avec l'extension de capacités là où cela est nécessaire. C'est l'avis du Conseil fédéral, de la majorité du Parlement et de l'unanimité des PLR.

Les Libéraux-Radicaux aux Chambres fédérales:
 › Conseil national : **107 Oui, 87 Non, 1 abstention;**
 › Conseil des États : **33 Oui, 6 Non, 5 abstentions.**

- ... **Les routes nationales doivent être désengorgées et les embouteillages réduits.**
- ... **Les zones d'habitation doivent être soulagées et le climat préservé.**
- ... **La Suisse doit pouvoir compter sur des infrastructures de haute qualité.**
- ... **Le financement est déjà assuré par le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).**

Ce n'est pas une question politique, c'est en fin de compte la question de savoir si nous construisons l'infrastructure en Suisse telle que la population l'attend.



Pourquoi voter 2x OUI au droit du bail ?

LE 24 NOVEMBRE 2024, NOUS VOTERONS SUR DEUX MODIFICATIONS DU DROIT DU BAIL ADOPTÉES PAR LE PARLEMENT FÉDÉRAL MAIS ATTAQUÉES PAR UN DOUBLE RÉFÉRENDUM DE L'ASLOCA. L'UN DES PROJETS DE LOI CONCERNE LA SOUS-LOCATION, L'AUTRE LE BESOIN PROPRE DU BAILLEUR DE RÉCUPÉRER SON BIEN POUR SON PROPRE USAGE.

LES DEUX PROJETS DE LOI NE TOUCHENT QU'UNE PETITE PARTIE DES BAUX À LOYER EN VIGUEUR. ILS CONTRIBUENT TOUTEFOIS À RENDRE LES RÈGLES ACTUELLES PLUS ÉQUITABLES ET TRANSPARENTES ET REMÉDIENT À CERTAINES SITUATIONS PROBLÉMATIQUES DONT PEUVENT SOUFFRIR LES BAILLEURS ET LES LOCATAIRES DE MÊME QUE L'ENSEMBLE DES RÉSIDENTS D'UN IMMEUBLE.

POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX DE CES DEUX TEXTES, CYRIL AELLEN, CONSEILLER NATIONAL, REVIENT DE MANIÈRE FACTUELLE SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES ET LEURS EFFETS.



Par Cyril Aellen
Conseiller national

LIMITATION DES ABUS DE LA SOUS-LOCATION

Cette modification concerne les conditions de la sous-location et impacte les locataires, sous-locataires et bailleurs.

Avec la modification législative envisagée, un vague arrangement oral entre le bailleur et le locataire ne suffira plus pour conclure un bail de sous-location.

La révision contribue à clarifier les conditions de la sous-location, à éviter des malentendus ou des confusions dans l'intérêt tant du bailleur que du locataire et à renforcer la sécurité du droit.

La révision exige, en effet, une demande écrite du locataire ainsi qu'un accord écrit du bailleur. Par ailleurs, les conditions auxquelles le bailleur peut refuser son accord à la sous-location sont précisées et complétées. Dorénavant, le bailleur ne serait plus tenu d'accepter une sous-location si celle-ci est prévue pour une durée supérieure à deux ans.

En revanche, les locataires pourront comme aujourd'hui sous-louer tout ou partie d'un logement ou d'un local commercial avec l'accord du bailleur. Les locataires qui partent par exemple en voyage pendant plusieurs mois ou à l'étranger pour des raisons professionnelles pourront continuer de sous-louer leur logement jusqu'à deux ans.

En exigeant que la sous-location fasse l'objet d'une demande écrite du locataire et d'un accord écrit du bailleur, la révision contribue à clarifier les conditions de la sous-location, à éviter des malentendus ou des confusions dans l'intérêt tant du bailleur que du locataire et à renforcer la sécurité du droit.

Avec la révision cependant, la sous-location reste possible, le bailleur ne pouvant s'y opposer qu'à des conditions très précises. La sous-location reste d'ailleurs même possible pour une durée supérieure à deux ans : le locataire et le bailleur sont en effet libres de se mettre d'accord sur des règles différentes de celles prévues dans le Code des obligations.



LA RÉSILIATION POUR BESOIN PROPRE

Cette modification vise à clarifier la résiliation d'un bail dans deux cas de figure.

Le premier cas est celui d'un nouveau propriétaire d'un bien loué qui souhaite l'occuper lui-même. Le second cas concerne le propriétaire qui loue son bien mais qui souhaite le récupérer pour son besoin propre, alors que la résiliation qu'il notifie tombe en cours de procédure l'opposant à son locataire ou dans les trois ans qui suivent une procédure dans le cadre de laquelle il n'a pas intégralement obtenu gain de cause.

La notion actuelle de « besoin propre urgent » est imprécise. La révision prévoit de remplacer le « besoin propre urgent » par le « besoin propre important et actuel, établi sur la base d'une évaluation objective ». Ce changement formel permettrait aux personnes qui achètent un appartement ou un local commercial loué d'utiliser leur bien dans un délai raisonnable.

En revanche, en cas d'acquisition d'un appartement ou d'un local commercial loué à un tiers, le nouveau propriétaire devrait comme aujourd'hui résilier le contrat de bail en respectant les délais et les échéances prévus dans la loi en lieu et place des délais et des échéances fixés dans le contrat de bail. Il ne pourra toutefois le faire que s'il souhaite emménager dans l'appartement ou utiliser lui-même le local commercial tout en prouvant l'existence d'un besoin actuel et objectif pour lui-même ou ses proches parents ou alliés. Les droits des locataires (contestation de la résiliation, demande de prolongation du bail, etc.) ne sont pas réduits et restent inchangés.

D'un point de vue général, la réglementation actuelle induit une insécurité juridique tant pour les propriétaires que pour les locataires, de même que des procédures extrêmement longues. La révision ne modifie pas fondamentalement la situation mais précise dans la loi les critères qui découlent actuellement

de la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant la notion de « besoin propre ». Elle renforce l'équité et la sécurité du droit dans l'intérêt de tous.

Il est important de souligner que cette réforme concerne aussi les PME. Lorsque ces dernières se développent, elles ont souvent besoin de nouveaux locaux plus spacieux. Si elles en font l'acquisition, elles doivent pouvoir les utiliser dans un délai raisonnable.

Le PLR doit soutenir ces deux réformes qui, même si elles sont modestes, reposent sur deux valeurs essentielles : la sécurité du droit, d'une part et la défense de la propriété de ceux qui en font un usage personnel, d'autre part.

La réglementation actuelle induit une insécurité juridique tant pour les propriétaires que pour les locataires, de même que des procédures extrêmement longues.

✓
✓
**contre les abus
pour des règles justes**



2xOUI au droit
du bail
pour-le-logement.ch

le 24 novembre

Oui au financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires



Par Cyril Aellen
Conseiller national

LA RÉFORME EFAS (POUR UN FINANCEMENT UNIFORME DES PRESTATIONS AMBULATOIRES ET STATIONNAIRES), SUR LAQUELLE LE PEUPLE SUISSE SERA AMENÉ À VOTER LE 24 NOVEMBRE, PRÉVOIT D'UNIFORMISER LE FINANCEMENT DES TROIS TYPES DE SOINS. TOUTES LES PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-MALADIE, QU'ELLES SOIENT STATIONNAIRES, AMBULATOIRES OU QU'ELLES CONCERNENT LE DOMAINE DES SOINS, SERAIENT FINANCÉES SELON LA MÊME CLÉ DE RÉPARTITION PAR LES CANTONS ET LES ASSUREURS.

CETTE RÉFORME FAIT SUITE À UNE REVENDICATION DE LONGUE DATE DE NOTRE PARTI ET EST LE FRUIT D'UN COMPROMIS POLITIQUE LARGE. CYRIL AELLEN, CONSEILLER NATIONAL, NOUS EXPLIQUE ICI LES AVANTAGES D'UNE RATIONALISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ AINSI QUE D'UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DANS LA RÉPARTITION DES RESSOURCES.

UN SYSTÈME DE SANTÉ COMPRENANT DEUX RÉGIMES DISTINCTS

En Suisse, le financement du système de santé est complexe et relève actuellement de deux régimes principaux distincts : les prestations ambulatoires (les consultations chez les médecins privés ou les consultations ambulatoires dans les établissements hospitaliers, ...) sont exclusivement financées par l'assurance-maladie (LAMal), sans contribution publique, principalement les cantons, tandis que les soins hospitaliers stationnaires (hospitalisations, traitements nécessitant plus d'une nuitée

à l'hôpital) sont financés de manière mixte, par les assurances maladies et les cantons. Actuellement, les cantons, c'est-à-dire les contribuables, paient au moins 55 % des coûts et les assureurs, c'est-à-dire les payeurs de primes, les 45 % restants.

SOINS EN EMS ET À DOMICILE

À cela s'ajoute un troisième régime de financement pour les soins en EMS et à domicile, les assureurs et les patients payent des contributions aux coûts limitées. Le niveau de ces contributions est

fixé par le Conseil fédéral et les cantons sont responsables du financement résiduel.

UNE HARMONISATION POUR PLUS D'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ

L'objectif de l'actuelle réforme (appelée EFAS pour Financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires) est de parvenir à un modèle de financement uniforme qui permettrait d'harmoniser ce système en finançant de manière identique les trois types de soins : avec le financement uniforme, ces trois régimes de financement seraient remplacés par un seul. Toutes les prestations de l'assurance-maladie, qu'elles soient stationnaires, ambulatoires ou qu'elles concernent le domaine des soins, seraient financées selon la même clé de répartition par les cantons et les assureurs : à hauteur de 26,9 % au moins des coûts nets (donc après déduction de la franchise et de la quote-part des assurés) par les cantons et de 73,1 % au maximum par les assureurs.

COMPROMIS POLITIQUE LARGE

Le Parti libéral-radical (PLR) suisse est généralement favorable à des réformes qui visent à rationaliser et rendre plus efficient le système de santé, tout en garantissant une plus grande transparence et une répartition équitable des ressources. Dans le cas particulier, ce projet fait suite à une revendication de longue date de notre parti et est le fruit

d'un compromis politique large. Il doit donc être soutenu sans réserve.

Au Conseil national, cette réforme a été approuvée par 141 voix contre 42 et a obtenu une majorité dans tous les partis politiques sauf un : les Verts, qui se sont prononcés avec 7 voix pour, 7 voix contre et 9 abstentions. Le PLR a été unanime. Au Conseil des États, cette réforme a été approuvée par 42 voix contre 3 et a obtenu une majorité dans tous les partis politiques. Le PLR a également été unanime.

FINANCEMENT ACTUEL VS FINANCEMENT UNIFORME

Dans les faits, le financement actuel encourage une approche fragmentée du système de santé, créant une frontière artificielle entre les soins ambulatoires et stationnaires. Les hôpitaux et les médecins peuvent parfois privilégier un traitement stationnaire pour des raisons de financement, même lorsque des soins ambulatoires suffisent. Avec un financement uniforme, cette frontière serait abolie, permettant une meilleure coordination des soins. Les patients bénéficieraient alors du traitement le plus approprié selon leur condition, et non selon des critères économiques. Le PLR soutient cette approche, car elle favorise une utilisation plus efficiente des ressources, ce qui est en ligne avec sa vision d'un État qui doit optimiser la dépense publique tout en garantissant des soins de qualité. En revanche, certains membres de

Les patients bénéficieraient alors du traitement le plus approprié selon leur condition, et non selon des critères économiques.

la gauche, mais surtout les syndicats, sont préoccupés par la centralisation du financement. Ils craignent que cela renforce le pouvoir des assurances maladies au détriment des cantons. En réalité, ils craignent un renforcement du contrôle, public et privé, et révèlent au grand jour que la baisse des coûts de la santé n'est pas leur priorité. Leur combat est autre : ils veulent l'écroulement du système de santé actuel pour obtenir un financement public complet !

Le système actuel incite parfois à l'hospitalisation plutôt qu'à des soins ambulatoires moins coûteux, car les cantons cofinancent les hospitalisations, mais pas les consultations ambulatoires. Le financement uniforme résoudrait ce biais en répartissant les coûts de manière égale. Pour le PLR, il s'agit d'un moyen efficace de contenir les dépenses de santé tout en améliorant la transparence financière. Le parti estime que cette réforme réduirait les hospitalisations superflues, allégeant ainsi la charge pour les contribuables et les assurés. Pour notre parti, il est essentiel que le système de santé suisse soit financé de manière responsable, sans gaspillage, et que chaque traitement soit dispensé là où il est le plus efficace et le moins coûteux.

POUR PLUS DE TRANSPARENCE

Le PLR place aussi la transparence au cœur de ses priorités et soutient les réformes qui permettent une meilleure lisibilité des finances publiques. En simplifiant le financement des soins, il serait plus aisé de contrôler les dépenses et d'en assurer une gestion rigoureuse.

ÉCONOMIES SUBSTANTIELLES BÉNÉFIQUES POUR TOUS

Un des arguments fréquemment avancés contre le financement uniforme est qu'il risquerait de faire augmenter les primes d'assurance-maladie, déjà perçues comme trop élevées. Cependant, cette crainte paraît infondée. En tous les cas, le maintien du système actuel a démontré qu'il est un échec en matière de niveau des primes d'assurance maladie. En améliorant la coordination entre soins ambulatoires et stationnaires, et en éliminant les hospitalisations inutiles, le financement uniforme permettra au contraire de réaliser des économies substantielles sur le long terme.

Le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires en Suisse apparaît donc comme une solution nécessaire pour répondre aux défis actuels du système de santé. Il ne réglera pas tous les problèmes, mais il constitue un indéniable pas en avant.

Le PLR estime que cette réforme réduirait les hospitalisations superflues, allégeant ainsi la charge pour les contribuables et les assurés.

Loi modifiant la LGZD : OUI au contre-projet

LA MODIFICATION DE LA LGZD (LOI GÉNÉRALE SUR LES ZONES DE DÉVELOPPEMENT) A ÉTÉ ADOPTÉE PAR LE GRAND CONSEIL EN TANT QUE CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE « POUR UN URBANISME PLUS DÉMOCRATIQUE », QUI A ÉTÉ RETIRÉE. CE CONTRE-PROJET EST AUJOURD'HUI L'OBJET D'UN RÉFÉRENDUM. FABIENNE MONBARON, DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL, NOUS EXPLIQUE ICI LES RAISONS POUR LESQUELLES CE CONTRE-PROJET N'AURA EN RIEN UN EFFET DE BLOCAGE POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS, MAIS AMÉLIORERA L'INFORMATION ET L'IMPLICATION DES HABITANTS.



Par Fabienne Monbaron
Députée au Grand Conseil
Conseillère administrative à Plan-les-Ouates

L'IN 176 « Urbadem - Pour un urbanisme plus démocratique » a été retirée suite au vote du contre-projet issu d'un compromis avec les initiants.

Cette initiative lancée par SOS Patrimoine – Contre l'enlaidissement de Genève, Sauvegarde Genève, Pic-Vert et ses associations partenaires a été déposée avec plus de 7600 signatures. Elle proposait d'améliorer la concertation avec les habitants pour l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ), mais aussi de donner plus de pouvoir aux propriétaires de parcelles situées dans les périmètres concernés, aux habitants, et *in fine* aux communes dans la validation des PLQ.

Elle prévoyait que :

- › Les propriétaires concernés puissent demander en tout temps l'adoption, la modification ou l'abrogation d'un PLQ touchant leur parcelle en déposant un ou plusieurs nouveaux PLQ.
- › En cas de projets multiples, ceux-ci auraient été soumis à une votation communale pour savoir lequel ouvrirait l'enquête publique.
- › Par la suite, un vote négatif du Conseil municipal ou un référendum défavorable aurait stoppé la procédure d'adoption durant 12 mois pour que les propriétaires ou la Commune proposent un ou plusieurs PLQ alternatifs au Conseil d'État.
- › S'en serait suivi le vote communal susmentionné en cas de projets multiples, puis à nouveau l'arrêt de 12 mois pour soumission d'un nouveau PLQ alternatif en cas de refus du Conseil municipal ou de référendum, etc.

Ce contre-projet qui a permis le retrait de l'initiative, est le fruit d'un compromis découlant de nombreuses discussions avec les initiants.

- › En cas d'acceptation sous conditions par le Conseil municipal, le Canton aurait dû modifier le projet selon les souhaits du Conseil municipal.
- › La décision finale prise par le Grand Conseil en cas de dissension entre le Canton et la Commune aurait été supprimée.

Il s'est vite avéré que la procédure engendrée par cette initiative aurait instauré une boucle d'études sans fin et par là, le blocage total de la construction de logements sur le Canton.

UNE SOLUTION DE COMPROMIS

Ce contre-projet qui a permis le retrait de l'initiative, est le fruit d'un compromis découlant de nombreuses discussions avec les initiants. Il fait maintenant l'objet d'un référendum lancé par la gauche, les syndicats, le groupement des coopératives et l'Asloca, au motif que des droits hors normes sont accordés aux propriétaires et que leurs intérêts privés sont favorisés au détriment de l'espace public et du nombre de logements à réaliser.

Or, tel n'est pas le cas ! Ce contre-projet ne bloquera aucune réalisation de logements. Il améliore l'information autour des projets, précise le mode de participation des habitants et octroie un droit supplémentaire à la population en lui ouvrant un droit de référendum cantonal sur tout projet finalement accepté par le Grand Conseil.

Plus précisément, il instaure :

- › Une information préalable obligatoire aux propriétaires situés sur la zone à développer : inexistante à ce jour, ceux-ci apprennent les modifications à venir sur leur lieu de vie par la presse ou lors d'une séance à destination de toute la population. Ils seront maintenant conviés, par pli recommandé, à une séance durant laquelle ils auront, avant la population locale, les informations relatives aux intentions sur le périmètre et sur les possibilités qui s'offrent à eux (car il n'y a pas que l'obligation de vendre et de partir). Ce minimum de considération leur permettra de prendre plus sereinement connaissance de différentes options quant à leur futur, du calendrier envisagé (qui est souvent long) et de poser des questions personnelles plus aisément qu'en séance publique, tout en ayant un interlocuteur identifié au niveau du Canton.
- › Un processus de concertation détaillé : soit des règles identiques pour chaque projet. Il permettra aux habitants qui le souhaitent, de s'impliquer dans le développement de leur quartier, d'apporter leur expertise du terrain et des usages, de proposer des adaptations, lesquelles devront être étudiées. Il ne sera toutefois pas possible d'influer sur la densité minimum ou de demander une dérogation aux plans directeurs existants.

Ce qui a été retenu, ou n'a pas pu l'être, sera explicité lors d'une restitution. Les procès-verbaux des différentes séances de concertation seront publiés au fil de l'avancement sur le site internet du Canton pour permettre à tout habitant non participant de suivre l'évolution du projet. Cette inscription dans la loi permet une équité de traitement puisqu'actuellement seul le mot « concertation » était inscrit dans la loi. Cette procédure de concertation était effectuée de manière disparate selon les projets, les communes ou simplement en fonction du degré d'implication du collaborateur en charge du dossier.

- › Une validation finale par le Grand Conseil, puis par le peuple si nécessaire : en cas d'opposition découlant d'un référendum communal, c'est le Grand Conseil qui tranchera sur la mise en œuvre, ou non, du PLQ par le biais d'une loi. En cas d'acceptation du PLQ, cette loi permettrait un référendum cantonal, ainsi une décision du « peuple communal » pourrait être tranchée par le « peuple cantonal » (ce qui n'a pas pu être le cas avec la « Cité de la musique » par exemple).
- › La prise en compte de l'avis des propriétaires sur le périmètre : pouvant potentiellement déclencher une votation communale si ceux-ci sont majoritairement opposés au projet, (en surface et en nombre ; les PPE, au bénéfice d'une seule voix, devant se mettre d'accord). Cette éventuelle votation communale serait purement indicative. À la différence de l'initiative, elle n'induirait ni reprise des études, ni modification du PLQ. Elle n'aurait pas d'impact sur le prix du terrain ni sur la catégorie ou le nombre de logements à réaliser et ne bloquera pas le lancement de la procédure d'approbation du PLQ. Le retard maximum estimé en cas de votation est de six mois.

OUI À LA MODIFICATION DE LA LGZD !

Dès lors que les adjonctions susmentionnées présentent, chacune à leur niveau, un avantage non négligeable en matière d'information, d'implication de la population, de décision finale et de non-blocage des projets de PLQ sur notre Canton, nous vous recommandons d'accepter cette modification de la LGZD et d'expliquer ce qui précède à votre entourage.

Ce contre-projet ne bloquera aucune réalisation de logements. Il améliore l'information autour des projets.

Baisse d'impôts pour toutes et tous – un vrai bol d'air fiscal



Par Yvan Zweifel
Député au Grand Conseil

LE CANTON DE GENÈVE A VU UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE SES RECETTES FISCALES CES DERNIÈRES ANNÉES. CE RÉSULTAT EST ÉVIDEMMENT DÙ À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET AU SUCCÈS DE NOS ENTREPRISES, MAIS ÉGALEMENT GRÂCE AUX CONDITIONS CADRES MISES EN PLACE À LEUR AVANTAGE. IL EST AUJOURD'HUI FONDAMENTAL, SURTOUT EN CETTE PÉRIODE DE PÉJORATION DU POUVOIR D'ACHAT, DE BAISSER AUSSI LES IMPÔTS DES PERSONNES PHYSIQUES, C'EST TOUT L'OBJET DE CETTE VOTATION DU 24 NOVEMBRE 2024, DONT YVAN ZWEIFEL NOUS ÉNONCE ICI LES GRANDES LIGNES.

RFFA: UNE RÉFORME EFFICACE

La dernière réforme fiscale genevoise d'envergure, la fameuse RFFA (réforme de l'imposition des entreprises), votée par une solide majorité du peuple genevois à 58 % en mai 2019, n'aura non seulement pas coûté un centime à l'État, mais aura, au contraire,

rempli les caisses du Canton comme rarement avant.

En effet, alors que le coût statique de cette réforme était estimé à 186 millions, le résultat est éloquent, puisque cette baisse d'impôts des personnes morales aura rapporté plusieurs milliards de recette fiscales supplémentaires à notre Canton. Aujourd'hui, même la gauche est

forcée de reconnaître le résultat plus que positif de la RFFA, à tel point que le Conseiller d'État Antonio Hodgers se félicitait, à l'occasion de la présentation des comptes 2023, du succès de cette réforme.

Les chiffres sont clairs : entre 1998 et 2023, la population a augmenté de 30 %, alors que sur cette même période de 25 ans, les recettes fiscales ont augmenté de 173 %, soit près de six fois plus !

DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR LES ENTREPRISES

Ce résultat est évidemment dû à la croissance économique et au succès de nos entreprises, mais si cela a pu être possible, c'est grâce aux conditions cadres mises en place à leur avantage. Toujours sur cette même période, les impôts ont baissé de manière importante, notamment suite à la baisse de 12 % votée par le peuple en 1999 sur l'initiative de notre parti, et consécutivement à la mise en place du *splitting* et du bouclier fiscal en 2010, le tout voté par le peuple genevois en 2009.

En effet, loin de faire perdre de l'argent au Canton, ces baisses

Après avoir baissé les impôts des personnes morales, il est aujourd'hui fondamental, surtout en cette période de péjoration du pouvoir d'achat, de baisser aussi les impôts des personnes physiques.



d'impôt ont permis d'augmenter les recettes fiscales de l'État, on l'a vu, de manière six fois plus importante que l'augmentation de la population. Et cela fort heureusement, car la gloutonnerie de ce même État a vu les dépenses du Canton augmenter, toujours sur ces 25 dernières années, de 81 %, soit 2,7 fois plus que la population.

BAISSER LES IMPÔTS DES PERSONNES PHYSIQUES, UNE NÉCESSITÉ

Après avoir baissé les impôts des personnes morales, il est aujourd'hui fondamental, surtout en cette période de péjoration du pouvoir d'achat, de baisser aussi les impôts des personnes physiques, c'est tout l'objet de cette votation du 24 novembre 2024.

Le résultat des dernières élections cantonales aura porté au Grand Conseil 7 partis dont 5 ont pour programme une baisse d'impôts des contribuables. Le problème était que chaque parti avait sa solution et ne soutenait que la sienne et pas celles des autres. Ainsi, alors que le PLR avait proposé, dès 2018,

une baisse linéaire de 5 %, ce qui avait l'avantage de la simplicité, d'autres partis proposaient des augmentations de déductions, mais avec comme corollaire de voir le nombre d'habitants qui ne paient pas d'impôts, aujourd'hui environ 36 %, encore augmenter. D'autres partis encore préféraient des rabais d'impôts ou encore des baisses dégressives. Le risque de voir chaque projet être refusé individuellement et donc de n'avoir aucune baisse *in fine* était important et c'est pourquoi un accord a été trouvé pour baisser les impôts, tranche par tranche, avec une baisse plus importante pour les classes moyennes et moins grande que pour les plus hauts revenus.

Ainsi, la majorité de droite du Grand Conseil a proposé une baisse moyenne de 7,6 % qui est passée à 8,7 %, soit bien plus que la baisse linéaire de 5 % initialement proposée par notre parti, grâce à un amendement de notre Conseillère d'État, Nathalie Fontanet. Cette moyenne correspond à des baisses plus importantes de parfois plus de 11 % pour les tranches de la classe moyenne et de 5 % pour la tranche correspondant

La dernière réforme fiscale genevoise d'envergure, la fameuse RFFA (réforme de l'imposition des entreprises), aura rempli les caisses du Canton comme rarement avant.

aux plus hauts revenus. Le résultat permet de s'assurer que le gros de la baisse profitera bien à cette même classe moyenne, puisque les tranches de contribuables comprises entre 48 000 et 275 000 de revenus profiteront de 60 % de la baisse.

Le coût statique estimé pour le Canton est de 326 millions à mettre en regard avec le 1,5 milliards d'excédent, avant attribution à la réserve, réalisé en 2023 et le 1,4 milliards d'excédent de 2022. Ces excédents démontrent bien que trop d'argent a été ponctionné dans les poches des contribuables et que cette baisse d'impôts n'est qu'un juste, mais modeste, retour qui permettra de soulager nombre de nos contribuables touchés aujourd'hui de plein fouet par la péjoration de leur pouvoir d'achat.

OUI LE 24 NOVEMBRE

Les charges principales d'un ménage genevois sont, en effet : les loyers, les primes d'assurance maladie et les impôts. Agir sur les deux premiers est plutôt de compétence fédérale et il existe déjà d'importantes aides et subventions pour soutenir les plus défavorisés concernant justement leur logement ou leurs primes d'assurance maladie. Nos élus se devaient donc d'agir sur le troisième point et par voie de conséquence baisser, enfin, les impôts. C'est dorénavant chose faite, mais il faudra le confirmer devant le peuple, le 24 novembre.

Benjamin Franklin avait pour habitude de dire que seules deux choses étaient inéluctables dans la vie : la mort et les impôts. Le 24 novembre, faisons en sorte de rendre le deuxième un peu plus agréable que le premier !

Redonnons aux TPG de la flexibilité !

LE PEUPLE GENEVOIS EST APPELÉ À SE PRONONCER SUR UNE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES TPG VISANT À RENDRE CES DERNIERS AUTONOMES EN MATIÈRE DE TARIFICATION. CÉLINE ZUBER-ROY, DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL, EXPLIQUE LES RAISONS DE SOUTENIR CET OBJET.

Le Grand Conseil a décidé, le 30 mai 2024, de sortir les tarifs TPG de la loi avec le soutien unanime du groupe PLR. Ce vote s'est fait en parallèle d'une autre modification de cette loi, qui visait à la prise en charge par l'État des abonnements TPG, en totalité pour les jeunes et partiellement pour les aînés. Un référendum ayant été demandé uniquement contre la première modification, les Genevois sont appelés à se prononcer uniquement sur cet objet.



Par Céline Zuber-Roy
Députée au Grand Conseil



UNE INITIATIVE QUI A MANQUÉ SA CIBLE

Les tarifs TPG ont été introduits dans la loi suite à une initiative populaire (146) acceptée par 53,8 % du peuple en mai 2014. Cette initiative a baissé les tarifs TPG dans l'objectif d'augmenter leur utilisation et d'inciter à un report modal. Dix ans après, il faut constater un échec total dans l'atteinte de ces objectifs. En effet, les recettes des TPG ont fortement diminué et le nombre d'usagers n'a pas augmenté. Cette constatation était assez prévisible car il est connu que le prix a un faible impact sur l'usage des transports publics, à la différence de la qualité et de la quantité de l'offre de transport.

En plus d'avoir réduit les recettes des TPG, l'IN 146 a créé de nouvelles charges, car les TPG doivent indemniser leurs partenaires d'Unireso, dont les CFF, pour le manque à gagner lié aux tarifs beaucoup trop bas. Ainsi, les moyens à disposition ont été réduits au moment où il est impératif d'améliorer l'offre des TPG afin d'effectuer le transfert modal indispensable à la transition écologique. Ainsi, face à l'échec total de l'IN 146, il est raisonnable de revenir en arrière.

LES TPG DOIVENT ÊTRE AUTONOMES DANS LEUR POLITIQUE TARIFAIRE

La modification législative proposée vise à traiter les TPG de la même façon que les autres régies publiques. Les TPG pourraient donc fixer leurs tarifs et devraient ensuite les soumettre pour approbation au Conseil d'État. Il est intéressant de relever que la demande des TPG est principalement motivée par l'envie de proposer davantage d'offres tarifaires, par exemple pour les week-ends et les loisirs. Aucune augmentation générale des tarifs n'est envisagée comme l'atteste le contrat de prestation 2024-2028 qui vient d'être conclu entre le Canton et les TPG qui ne prévoit pas de nouvelles rentrées.

Il est impératif d'améliorer l'offre des TPG afin d'effectuer le transfert modal indispensable à la transition écologique.

Pour ces raisons, le PLR Genève vous invite à soutenir cette proposition et à rendre aux TPG leur autonomie, y compris en matière tarifaire.



L'immobilier de tous les possibles

Toutes les expertises sous le même toit.

Vente, location, gérance locative, administration de copropriétés, immobilier de prestige, développements immobiliers, direction de travaux et rénovations, conseil en performance énergétique, vous trouverez toutes les expertises possibles à la SPG. Plus d'informations sur spg.ch.

spg.ch

GENÈVE-NYON-LAUSANNE



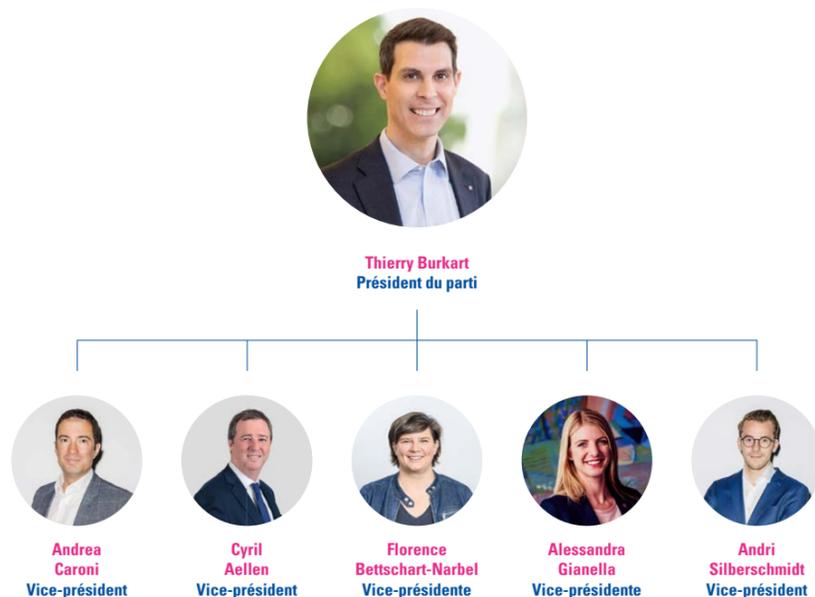
Le PLR Suisse, son fonctionnement



Par Sara Fighera

Secrétaire générale du PLR Genève

Le 22 juin dernier, le conseiller national genevois **Cyril Aellen** a été élu vice-président du PLR Suisse. Avec la députée et présidente du PLR Vaud, **Florence Bettschart-Narbel**, il a rejoint ce jour-là la présidence du parti national, qui est actuellement composée d'un président et de cinq vice-présidents, issus des quatre coins du pays.



De gauche à droite : le Président du PLR Suisse Thierry Burkart (AG), les vice-présidents réélus Andri Silberschmidt (ZH) et Alessandra Gianella (TI), et les vice-présidents élus Florence Bettschart-Narbel (VD) et Cyril Aellen (GE). Le vice-président Andrea Caroni (AR) est absent.



LA SECTION SUISSE DU PLR

Tout comme le PLR Genève et les associations locales, le PLR Suisse est une **association politique** au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Ce sont les **partis cantonaux** qui composent le parti suisse. On devient membre du parti suisse en étant membre d'une section cantonale. Au PLR Genève, les statuts prévoient que pour être membre du parti cantonal, on doit être membre d'une association locale. Ainsi, en adhérant à l'association du PLR Versoix par exemple, on devient automatiquement membre du PLR Genève (section cantonale) et du PLR Suisse (section nationale). En cas de démission ou d'exclusion, la qualité de membre se perd pour tous les niveaux.

Journée du parti :

Lorsque des questions politiques importantes doivent être traitées, le PLR Suisse peut organiser une *Journée du parti*. Cette manifestation de grande ampleur où tous les membres du parti de toute la Suisse sont conviés, a avant tout un caractère rassembleur.

Le parti suisse est davantage une « faïtière » de partis cantonaux, et, à l'inverse des sections cantonales et locales, il ne prélève par exemple pas de cotisation des membres. Le PLR Suisse n'a également pas d'assemblée générale où tous les membres du parti pourraient voter. Les décisions et élections sont prises par différents organes au niveau suisse (voir encadrés).

POLITIQUE FÉDÉRALE ET COMMUNICATION

Le gros du « job » du PLR Suisse est de faire avancer la politique et les valeurs du PLR à un niveau national, à travers son action au Parlement fédéral, sa communication et son implication dans les campagnes de votation fédérales notamment. En vertu de la subsidiarité, le PLR Suisse traite ainsi de la politique relevant de **compétences fédérales**, comme par exemple **la politique extérieure, la politique agricole, l'armée ou la santé...** de la même manière que le PLR Genève s'investit dans la politique relevant des compétences cantonales, à l'image de l'école et la formation, les finances et la fiscalité cantonales ou encore l'aménagement du territoire.

Pour soutenir la présidence du parti, son comité directeur et les élus fédéraux, ainsi que pour toute la partie opérative du travail politique, le PLR Suisse dispose d'un **secrétariat général** à Berne, fort d'une vingtaine de collaborateurs. Ce secrétariat général est l'état-major et l'organe administratif central du parti.

FOCUS SUR LES TROIS ORGANES PRINCIPAUX DE PRISE DE DÉCISION AU NIVEAU DU PLR SUISSE

1 L'assemblée des délégués (ADD) du PLR Suisse : l'organe suprême du parti suisse

Elle est composée de délégués de droit (tels que les élus fédéraux, les présidents et secrétaires généraux des partis cantonaux) et de **délégués élus par les partis cantonaux**. En vertu du nombre de mandats de conseillers nationaux, le PLR Genève a droit à 20 délégués (en sus des délégués de droit). Nos délégués sont élus par l'ADD du PLR Genève, pour des mandats de deux ans. Trois fois par année, l'ADD du PLR Suisse se réunit pour déterminer **les principes de base, les objectifs et le programme** du parti : c'est l'ADD qui décide de la position du parti suisse sur les objets des votations fédérales et qui adopte les papiers de position du parti. L'ADD élit également le président et les vice-présidents du parti, et révisé les statuts.

2 Le Comité directeur

Il est composé de la présidence (président et vice-présidents), du président et des vice-présidents du groupe parlementaire, du président des JLR Suisse, de la présidente des Femmes PLR, du président du PLR Service Public, des assesseurs, et de deux présidents de sections cantonales (un latin et un alémanique). Le comité directeur a notamment pour rôle de **planifier et contrôler la mise en œuvre de la politique du parti**, adopter les réponses aux procédures de consultations et de préparer les objets mis à l'ordre du jour de la conférence des présidents de parti.

3 La Conférence des présidents de partis

Elle est composée, comme son nom l'indique, des présidents des partis cantonaux et du comité directeur. Le président du PLR International et du PLR Radigal, qui ne sont pas membres du comité directeur, sont membres de la CPP. C'est la réunion des PLR de tous les Cantons. La CPP a **une vocation de supervision et de contrôle du travail du parti, ainsi que d'échanges entre les partis cantonaux**. La CPP se prononce sur les objets que lui soumet le comité directeur, prépare les objets soumis à l'ADD, en décidant notamment si elle soumet les objets des votations fédérales au vote à l'ADD ou si la CPP prend elle-même position pour le parti. C'est également la CPP qui élit le secrétaire général du parti, ainsi que les représentants des Cantons au comité directeur.

N.B. : toutes les compétences exhaustives des différents organes du PLR Suisse se trouvent énumérées dans les statuts, disponibles sur www.plr.ch.

LIBERTÉ ET INDÉPENDANCE, ET LES MÊMES PRINCIPES ET OBJECTIFS

De la même manière que les associations locales du PLR Genève sont libres et indépendantes, tout en étant affiliées au parti cantonal, et peuvent prendre leurs décisions librement, les sections cantonales du PLR sont également indépendantes, tout en étant membres du PLR Suisse. Mais au final, à chaque niveau, qu'il soit communal, cantonal ou fédéral, les sections du parti s'engagent de la même manière à respecter les principes du PLR et soutenir ses objectifs. Après tout, même si des différences de sensibilités et de perceptions existent évidemment entre régions, cantons et communes, les principes et valeurs fondamentales du PLR sont les mêmes à chaque niveau, car c'est de ça que se compose une famille politique.

Et cette famille politique s'étend au-delà des frontières de la Suisse: le PLR Suisse est membre de la famille des partis libéraux au niveau européen (**Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, ALDE**) et de la famille des partis libéraux au niveau mondial (**Internationale Libérale**).



Enfin, le parti suisse se compose également de

cinq organisations :

- › le PLR Femmes ;
- › les Jeunes Libéraux-Radicaux ;
- › le PLR Service Public ;
- › le PLR International ;
- › Radigal.

Ces organisations dites « proches du parti » ont des membres qui sont également membres du PLR Suisse. Le PLR Femmes et les JLR, organisations plus larges, ont également des sections cantonales.

LE PLR SUISSE EN CHIFFRES

Le PLR compte environ **120 000 membres** dans tous les cantons et à l'étranger.

Avec 14.3% des voix, le PLR Suisse est le 3^e parti de Suisse après l'UDC 27.9%, le PS 18.3% et devant Les Verts 9.8% et Le Centre 14.1% (élections au Conseil national de 2023).

Avec 39 parlementaires fédéraux, il est le 4^e parti le plus fortement représenté au Parlement, derrière l'UDC (68 sièges), le PS (50 sièges) et Le Centre (44 sièges), mais devant les Verts (26 sièges).

Le parti compte **28 sièges sur 200** au Conseil national et **11 sièges sur 46** au Conseil des États.

Le PLR a deux représentants sur sept au Conseil fédéral :

- › **Le conseiller fédéral Ignazio Cassis :** Chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
- › **La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter :** Cheffe du Département fédéral des finances (DFF)

Cyril Aellen, élu vice-président du PLR Suisse

Par la rédaction

LES DÉLÉGUÉS DU PLR SUISSE ONT ÉLU À L'UNANIMITÉ CYRIL AELLEN, CONSEILLER NATIONAL, ET FLORENCE BETTSCHART-NARBEL, DÉPUTÉE ET PRÉSIDENTE DU PLR VAUD. LE PLR GENÈVE FÉLICITE CHALEUREUSEMENT CYRIL AELLEN ET FLORENCE BETTSCHART-NARBEL POUR CETTE BELLE ÉLECTION!



Pendant 18 ans, Cyril Aellen s'est engagé pour le PLR à Genève. Il a été d'abord conseiller municipal dans la commune de Bernex de 2001 à 2005, puis député au Grand Conseil de 2013 à 2023, suite à son élection au Conseil national. Cyril Aellen a également été président du parti libéral de 2010 à 2011, acteur de la fusion des partis libéral et radical en 2011.

Le PLR Genève est fier qu'après de longues années d'engagement pour le PLR à Genève, et six premiers mois au Conseil national, Cyril Aellen poursuive son engagement pour le parti suisse avec ce mandat de vice-président. Une voix genevoise forte est désormais représentée au sein de la présidence du PLR Suisse. À ses côtés a aussi été élue Florence Bettschart-Narbel, actuelle présidente et députée du PLR Vaud. C'est un nouveau duo romand fort et motivé au sein de la présidence.

Le PLR, au niveau national, a de nombreux défis à relever : il s'agit de se préparer d'ores et déjà pour les élections fédérales de 2027 et permettre aux libéraux-radicaux de regagner des voix. La communication du parti est primordiale et le PLR Genève est convaincu que Cyril Aellen saura porter ainsi la voix genevoise au PLR Suisse, mais aussi la voix du parti national dans notre Canton. Nous nous en réjouissons et souhaitons à Cyril Aellen et à Florence Bettschart-Narbel tout le meilleur dans leur nouvelle fonction.

Retour sur l'Université d'Été 2024 du PLR

Comme chaque année, le PLR Genève organise son Université d'été pour le plus grand plaisir des membres (et des JLR qui en font le rapport). Élections municipales imposit, les ateliers thématiques du millésime 2024 ont porté sur les questions phares de la politique municipale: la fiscalité, l'aménagement du territoire et... les crèches? Oui, les crèches. Parce que le Canton connaît un manque criant d'infrastructures d'accueil de la petite enfance. Ne perdons toutefois pas de vue les questions de fiscalité et de densification qui donneront passablement de fil à retordre aux futurs élus communaux.

Vos serviteurs vous proposent un modeste récapitulatif de cette journée, les quelques lignes sèches d'un ordinateur ne se substituant évidemment pas à l'intensité et la richesse des discussions et des débats qui se sont tenus. Avant toute chose, nous saisissons l'occasion de remercier les duos de choc qui ont animé chaque atelier: Bernard Taschini et Norberto Birchler (fiscalité), Francine de Planta et Marco Weil (aménagement du territoire), ainsi que Natascha Buffet-Desfayes et Thierry Dérobert (petite enfance).



ATELIER 1: ENJEUX DE LA FISCALITÉ COMMUNALE GENEVOISE

Résumé par
Alexis Couninotis

La fiscalité est au PLR ce que l'aigle est au drapeau genevois. Il est donc d'autant plus important de nous pencher sur la question fiscale à l'échelon communal à l'approche des élections en 2025.

L'atelier avait pour vocation de présenter les incontournables de la fiscalité communale. D'une main de maître, Bernard Taschini, Conseiller administratif à Bellevue, et Norberto Birchler,

candidat au Conseil administratif de Collonge-Bellerive, ont su vulgariser la thématique, sans pour autant négliger ses complexités. En présentant les outils de politique fiscale communale que sont le centime-additionnel et la part privilégiée, nos intervenants ont mis en exergue les tensions qui existent à l'heure actuelle: la disparité entre valeurs du centime-additionnel, la péréquation intercommunale ou encore l'avenir de la part privilégiée.

Le taux du centime-additionnel varie effectivement de commune en commune de 27 centimes jusqu'à 51 centimes. Cette variabilité est notamment tributaire des besoins de la commune en matière

de financement, car le centime n'a pas la même valeur à Corsier (CHF 431.23/habitant) qu'à Avully (CHF 26.13/habitant). C'est en particulier cette disparité, qui contraint les communes au centime-additionnel de faible valeur à l'augmenter, que la péréquation intercommunale a pour objectif de combler.

Votre serviteur, colognote par ailleurs, n'a pu résister à une mise en perspective de certains aspects de ce mécanisme. Il apparaît effectivement que l'excédent aux comptes 2023 de la commune de Vernier correspond sensiblement à la contribution perçue par celle-ci au titre de péréquation intercommunale. Concession est faite quant au caractère exceptionnel des revenus fiscaux de l'État cette année-là. Néanmoins, ce cas interroge. Une réforme du mécanisme serait en vue.

L'avenir de la part privilégiée est menacé. Pour illustrer cette notion et l'impact de l'initiative «j'y vis, j'y paie», prenons l'exemple du Collongeois employé d'une société sise aux Eaux-Vives. La part privilégiée du centime-additionnel

de Collonge-Bellerive est de 20 %, taux variable en fonction de la commune. Collonge-Bellerive, commune de domicile, ne reçoit donc que 20 % du centime additionnel. Les 80 % restants sont reversés à la Ville de Genève, car c'est dans cette commune que le Collongeois travaille. Si l'initiative «j'y vis, j'y paie» était acceptée, dans notre scénario, la Ville de Genève serait privée des 80 % du centime-additionnel, l'entièreté de l'impôt revenant à Collonge-Bellerive. Si conceptuellement la proposition qu'apporte l'initiative, par ailleurs appliquée dans le reste de la Suisse, est cohérente, notre système d'imposition communale serait bouleversé. Vifs débats en vue!

En sommes, de nombreux défis relevant de la politique fiscale communale attendent nos futurs élus. Cet atelier a permis de cerner les enjeux principaux en la matière, ce qui s'avérera crucial, l'agenda-fiscalité de la prochaine législature s'annonçant d'ores et déjà chargée.

ATELIER 2: AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Résumé par Ilir Kurti

À l'approche des élections municipales de 2025, l'aménagement du territoire s'impose comme un enjeu crucial pour le PLR et ses sections communales. Dans un contexte de développement démographique et économique soutenu, les Genevoises et Genevois attendent du PLR des réponses sur cette thématique qui est au cœur des préoccupations sociales, économiques et environnementales. Pour ce faire, Francine de Planta, députée au Grand Conseil, et Marcos Weil, directeur associé du bureau Urbaplan, ont conjointement animé un atelier dédié à cette thématique en vue de sensibiliser les membres et candidats aux municipales 2025 aux différents enjeux.

Les principales bases légales régissant l'aménagement du territoire nous rappellent que celui-ci se joue sur les trois niveaux de notre État

fédéral (Confédération, Cantons et Communes). En effet, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi que la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) posent un cadre clair en matière d'occupation des sols et d'impact de nos activités sur l'environnement. De surcroît, la révision de la LAT de 2013 pose comme principe cardinal le «développement vers l'intérieur» afin de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels, faisant ainsi la part belle à la densification.

À charge donc pour les Cantons de faire respecter la loi par la mise en place d'une loi d'application en la matière. Selon les Cantons, les communes disposent de législations communales, ce qui n'est pas le cas à Genève. Chaque niveau de notre État élabore donc sa planification territoriale en fonction de son niveau de compétences et en veillant à être en accord avec les exigences établies par le niveau supérieur.





À cela s'ajoutent les ambitieux objectifs en matière de réduction des émissions de CO₂, -40 % d'ici 2030 et -90 % d'ici 2050, entraînant la révision des planifications actuelles en vue de les aligner sur les objectifs du plan climat cantonal.

Dans ce contexte, la mise en application des politiques d'aménagement s'opère entre le Canton et les communes genevoises par l'intermédiaire d'instruments de planification directrice (non opposable aux tiers) et impérative (opposable aux tiers). Pierre angulaire de l'aménagement du territoire, le plan directeur cantonal (PDCn), soumis à l'approbation de la Confédération et contraignant pour les communes, pose les grands principes et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement du Canton de Genève en matière de logements, lieux d'activités, infrastructures, équipements et zones protégées. Afin d'exprimer sa vision du développement communal, la commune concernée a comme principal outil le plan directeur communal (PDCoM) faisant office de base de dialogue avec le Canton. Bien que non contraignant pour le Canton, un PDCoM exprime clairement la vision communale en matière de développement pour les 15 prochaines années.

Dans un objectif commun de développement territorial de qualité et en accord avec les orientations stratégiques et les lois, la notion de densité revient incessamment, suscitant souvent de nombreuses inquiétudes au sein de la population. En effet, il est important de garder

à l'esprit que celle-ci ne donne aucune indication sur la qualité de l'habitat ou sur le type d'aménagements envisagés ; il s'agit d'un outil de calcul technique. Recentrer le débat autour d'indicateurs de qualité permettant d'apprécier la pesée des intérêts et les arbitrages faits au niveau politique pour concilier les divers intérêts nous permettra de sortir de ces conceptions limitantes. Depuis 2021, les communes genevoises doivent définir des périmètres de densifications en zone 5, la zone résidentielle destinée aux villas. L'évolution et la densification du tissu bâti de la zone 5 est traitée au niveau communal, en fonction des contraintes et des opportunités rencontrées par secteur afin de répondre aux enjeux de qualité et de gestion du territoire.

Malgré ces nouvelles compétences octroyées par le Canton, sous l'impulsion de députés PLR, certaines communes peinent encore à les mettre en œuvre.

L'université d'été a donc permis de rappeler à tous les élus municipaux et candidats combien il est important de participer activement à l'élaboration des plans directeurs communaux qui leur permettent d'effectuer de véritables choix politiques en matière d'aménagement du territoire.

L'alliance de la compréhension affûtée du terrain et d'une certaine vision politique est ainsi à disposition des élus pour leur permettre d'imaginer nos quartiers de demain qui continueront à offrir la qualité de vie qui nous est chère.



ATELIER 3 : PETITE ENFANCE

Résumé par Estelle Tanari

Tel qu'énoncé en introduction, la thématique de la petite enfance a occupé chacun des trois groupes, une partie de la matinée.

Nos deux présentateurs du jour, Natacha Buffet-Defayes et Thierry Dérobert, ont souhaité traiter cette thématique, si émotionnelle soit-elle, d'une façon libérale en permettant à chacun de partager son opinion et ses solutions selon son propre prisme. Avant de pouvoir appréhender les réflexions, il est important de rappeler quelques chiffres, eux aussi transmis lors de notre rencontre.

Lorsqu'il s'agit de « petite enfance », nous faisons référence aux enfants de 0 à 4 ans. L'objectif que le Canton s'est fixé est d'atteindre un taux d'accueil de 40 % desdits enfants. Lors des 10 dernières années le nombre de places est passé de 4738 à 6992, concernant les prestations élargies (soit un accueil de 45 heures par semaine avec un repas le midi). Nous pouvons donc saluer l'effort, surtout que les communes de Carouge, Confignon, Genève, Meinier, Presinge, Satigny et Troinex atteignent le taux d'accueil souhaité.

Malheureusement, malgré cette augmentation, encore 13 communes proposent un taux d'accueil en dessous de 20 % et il est aujourd'hui de plus en plus urgent de trouver des solutions pour les jeunes parents.

Chacun des trois groupes a su apporter sa vision de manière la plus objective possible. Le premier à se prêter à l'exercice a clairement mis en évidence la problématique administrative et légale qui bloque les possibilités de

trouver des solutions viables pour tous. Malgré la volonté de bien faire, la lourdeur des processus en décourage plus d'un et certains se posent même la question de savoir si c'est un droit d'avoir un enfant.

Le deuxième groupe, moins orienté sur une réponse collective, a su apporter des suggestions. L'une d'elle, sûrement la plus forte, est de proposer une déduction fiscale des employés de maison. Ajouté à ceci, il a également été proposé d'égaliser les accès aux espaces de vie infantile (E.V.E.) sans mettre une importance sur le lieu de résidence de manière à égaliser ces chances d'accès à travers le Canton.

Le troisième et dernier groupe, quant à lui, s'est accordé, sans se concerter, aux deux premiers. Toutefois, il est important d'ajouter que l'augmentation d'offre de partenariat public-privé est un souhait très fort. Évoqué dans les discussions précédentes, il est apparu comme essentiel au sein de ce troisième groupe. Ce dernier est aussi entré plus dans le détail, par exemple avec un souhait d'augmenter le nombre de crèches bilingues français / allemand dans le but de contrer les a priori encore ancrés en Suisse romande.

Globalement et pour conclure ce vaste sujet, la grande majorité des participants à l'université d'été s'accordent pour dire que le manque de places en crèche reste un sujet d'actualité brûlant, et que les solutions se trouveraient certainement avec un soulagement de la lourdeur administrative ainsi qu'un soutien au partenariat public-privé. En bref, nous sommes bien à l'issue d'une journée au sein de l'université d'été du PLR !



OUI à la passerelle piétonne du Mont-Blanc

LE LIEU LE PLUS FRÉQUENTÉ DE LA VILLE, LE PONT DU MONT-BLANC, EST SATURÉ ! LA COHABITATION ENTRE LES CYCLISTES ET LES PIÉTONS EST DEVENUE INFERNALE, DANGEREUSE MÊME. LA PASSERELLE DU MONT-BLANC EST UN OUVRAGE INDISPENSABLE POUR NOTRE VILLE. MICHÈLE ROULLET, CONSEILLÈRE MUNICIPALE EN VILLE DE GENÈVE, NOUS EN DÉTAILLE LES POINTS ESSENTIELS ET LES RAISONS POUR LESQUELLES L'AVENIR DE NOTRE VILLE NE PEUT SE CONCEVOIR SANS CETTE PASSERELLE.

LA PASSERELLE DU MONT-BLANC: UN OUVRAGE INDISPENSABLE ET UN VRAI INVESTISSEMENT TOURISTIQUE POUR GENÈVE

Actuellement, le pont du Mont-Blanc est saturé. C'est le lieu le plus fréquenté de la ville. La cohabitation entre les cyclistes et les piétons devient d'autant plus infernale qu'il y a toujours plus de vélos, de vélos cargos et de piétons. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accidents graves entre ces usagers qui se déplacent dans les mêmes

lieux, notamment les passages pour « piétons » sur les quais du Mont-Blanc et du Général-Guisan que doivent emprunter les cyclistes qui vont de la rive droite à la rive gauche.

Cette passerelle, qui en fait sera une vraie promenade, permettra de boucler le « U pédestre » et, par ricochet, le « U cyclable » autour de la Rade, puisque le trottoir en amont du pont du Mont-Blanc, libéré des piétons, sera aménagé en piste cyclable bidirectionnelle qui

reliera les pistes cyclables du quai du Mont-Blanc et du quai Gustave-Ador. Cet ouvrage clarifiera donc les flux entre piétons et cyclistes, tout en maintenant les gabarits routiers et en ne supprimant aucune voie pour le trafic automobile sur le pont du Mont-Blanc.

LA CRÉATION D'UN NOUVEL ESPACE URBAIN OUVERT SUR LE LAC

Cette passerelle est bien plus qu'une simple passerelle ! D'une longueur de 268 m

et d'une largeur de 4,8 m, soit deux fois plus large que le trottoir actuel du pont du Mont-Blanc, elle offrira une promenade où les piétons, séparés des cyclistes et protégés des nuisances sonores routières, pourront se déplacer rapidement, déambuler, flâner, s'asseoir sur un banc et contempler la vue époustouflante sur la Rade. Cette passerelle-promenade sera ainsi un lieu de convivialité accessible à tout le monde, y compris évidemment aux personnes à mobilité réduite.

D'ailleurs, le jury, qui délibérait sur plus de 50 dossiers anonymes, a voté à l'unanimité pour cette passerelle du « bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz et d'ingénieur en structure Ingeni SA », convaincu par ce projet qui embellira la Rade et s'insérera dans ce site emblématique de Genève sans boucher la vue sur le lac depuis le pont du Mont-Blanc ou l'île Rousseau.

UN PROJET POUR PENSER L'AVENIR DE GENÈVE

Ce projet n'est pas un vieux projet ressorti d'un tiroir, mais il fut bloqué plusieurs années, car lors du lancement du concours, en 2012, le magistrat Pagani n'avait pas consulté la CGN. Or, la flotte « Belle Époque » a besoin d'espace pour manœuvrer et ce projet rendait périlleux l'accostage de ces bateaux. Le projet fut alors repris par la Ville qui a exprimé sa volonté de maintenir les bateaux CGN dans la Rade et d'associer la CGN aux études du dossier. Les simulations de manœuvre ont démontré qu'avec quelques adaptations, notamment une implantation moins invasive sur le plan d'eau et le déplacement des deux débarcadères au Jardin Anglais, la CGN pourrait maintenir son offre. La CGN s'est montrée alors favorable à la réalisation d'une passerelle piétonne qu'elle soutient tout comme Genève Tourisme et l'ensemble des milieux économiques.



C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accidents graves entre ces usagers qui se déplacent dans les mêmes lieux.



Par Michèle Roulet
Conseillère municipale en Ville de Genève

Cette passerelle-promenade sera ainsi un lieu de convivialité accessible à tout le monde, y compris évidemment aux personnes à mobilité réduite.

QUESTIONS ET CRITIQUES D'OPPOSANTS À LA PASSERELLE

Le coût de 54 millions est souvent mentionné comme rédhibitoire. Certes, c'est cher ! Mais ce montant comporte des charges annexes d'un montant de 17 millions : déplacement des débarcadères, aménagements paysagers, réfection des barrières du Jardin Anglais, construction de la piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc, modification de la descente sous le pont du Mont-Blanc transformée en aire de détente, frais administratifs, ce qui ramène le coût de l'ouvrage à moins de 40 millions.

Par ailleurs, ce coût, passé au crible, s'explique aussi par le prix de l'acier qui a atteint en Europe un niveau historique compte tenu de la guerre en Ukraine et par la complexité du chantier. En effet, les travaux se feront depuis le lac pour ne pas perturber la circulation sur le pont du Mont-Blanc. Au demeurant, ce projet d'agglomération bénéficiera d'une subvention de plus de 5 millions de la Confédération, d'un don de 10 millions d'un mécène et d'une participation du Canton de 13 millions. Resteront à la charge de la Ville 26 millions. Aussi, oser prétendre que la Ville pourrait mieux dépenser ces 54 millions est un argument

fallacieux. Si la passerelle est refusée, la Ville ne recevra pas un sou de Berne, ni les millions du mécène et du Canton... Rien ne se fera et la pagaïlle demeurera.

Ensuite, plaider pour l'élargissement du pont du Mont-Blanc témoigne d'une méconnaissance du dossier. Pour diverses raisons techniques et patrimoniales, il est impossible d'élargir ce pont. Quant à vouloir détourner les cyclistes sur le pont des Bergues, cela ne permettrait ni de boucler les « U piédestre et cyclable », ni de séparer les flux entre piétons et cyclistes, ni de résoudre le problème de la fluidité et de la sécurité de ces usagers.

Enfin, certains groupes sont contre cette passerelle, car opposés dogmatiquement aux voitures ! Ils veulent simplement supprimer le trafic motorisé en ville. Actif-traffic, lors du débat organisé par le PLR Ville de Genève, prônait la suppression d'une ou deux voies sur le pont du Mont-Blanc pour les dédier aux transports publics et à l'aménagement de pistes cyclables. Sûr qu'avec cette idée, au demeurant illégale, car non conforme à la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), la Ville serait congestionnée et les entreprises encore une fois pénalisées.

UNE PASSERELLE-PROMENADE QUI VALORISERA LA RADE

Certains jugent cet ouvrage moche ! Évidemment les questions esthétiques restent subjectives. L'histoire de l'architecture offre cependant des exemples parlants. La maison de Frank Lloyd Wright à Chicago, de 1880, fut attaquée par une pétition qui demandait la destruction de « cette verrue ». Aujourd'hui, bien patrimonial national et ouverte au public, elle séduit les foules. De même la pyramide du Louvre, tant décriée lors de son inauguration, et qui attire aujourd'hui quatre à cinq millions de visiteurs par an !

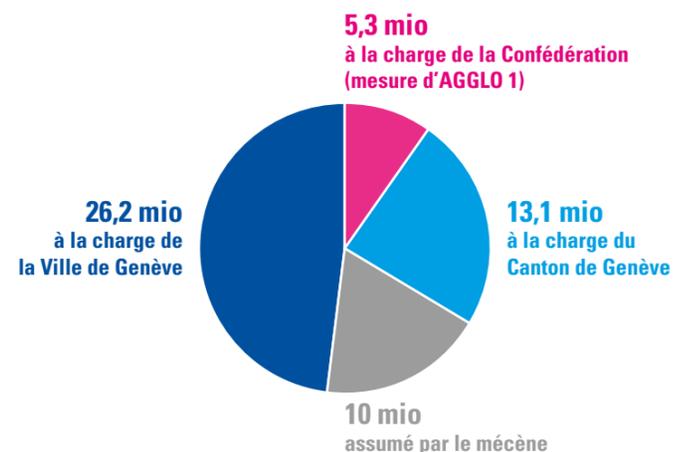
Relevons que la Commission des monuments de la nature et des sites (CMNS), toujours pointilleuse en matière de conservation du patrimoine, soutient cette passerelle et l'apprécie pour son geste architectural clairement détaché du pont et pour son expression résolument contemporaine.

Cette passerelle, qui valorise tous les modes de déplacement, est un projet fédérateur qui bénéficie d'un large soutien politique et des milieux économiques. « Genèvemobilité » qui regroupe onze associations (Genève Commerces, FER, CCIG, Node, TCS, ASTAG, FMB, UPSA, AZIPRO, AGET, AParGE) la soutient à l'unanimité de ses membres.

Quant au PLR ville de Genève, lors de son AG du 9 septembre 2024, il s'est prononcé clairement en faveur de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, qui sera une véritable valeur ajoutée qui renforcera l'attractivité touristique et économique de Genève.

Assurément, voter OUI le 24 novembre 2024, lors de la votation communale en Ville de Genève, à la Passerelle piétonne du Mont-Blanc, c'est miser sur l'avenir de Genève !

Le coût de 54,6 mio est réparti comme ceci :



À LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

INTERVIEW

d'Antoine Frehner

Président PLR Meyrin-Cointrin



QUOI DE NEUF DANS VOTRE COMMUNE DE MEYRIN-COINTRIN ?

Une actualité riche avec de gros projets de développement urbain à la clé.

Un calme apparent semble être de retour au sein de l'exécutif communal après la débâcle et le retrait temporaire de deux de ses conseillers administratifs (VE-S) en 2023. Pour mémoire, ceci avait nécessité la venue de deux « Baillis » pour gérer la commune pendant plusieurs mois.

Le PLR Meyrin-Cointrin n'est de loin pas le plus grand parti mais nous sommes de tous les défis, de tous les combats et de toutes les batailles. Nous ne laissons rien passer, toujours à la manœuvre, nous tenons notre ligne responsable ou le bien commun a la priorité, dans le cadre d'une saine gestion financière. Tout ceci ne peut se faire que grâce aux très grandes compétences de nos élus au conseil municipal.

*Le PLR
Meyrin-Cointrin
n'est de loin pas
le plus grand parti
mais nous sommes
de tous les défis,
de tous les combats et
de toutes les batailles.*

QUELLE EST LA SPÉCIFICITÉ DE VOTRE COMMUNE ET COMMENT Y RÉPONDRE ?

La commune de Meyrin est très contrastée par une situation géographique, démographique, industrielle et sociétale qui n'a pas d'équivalent dans notre Canton.

Les éléments clés de compréhension :

- 1 Un aéroport international et ses dépendances qui sont autant de qualités et de fonctionnalités pour tout le bassin genevois.
- 2 Une zone industrielle en exploitation mixte avec des PME et des multinationales qui se côtoient.
- 3 Une population multiculturelle et internationale qui s'intègre et qui promeut le bien vivre ensemble.
- 4 Une urbanisation dense au centre et une zone résidentielle mixte sur son pourtour extérieur.
- 5 Un bassin d'emploi de 30'000 postes avec une population de 27'000 habitants à gérer au quotidien.
- 6 Une économie résolument orientée vers le développement de nouvelles technologies tout en ne négligeant pas une robuste mixité de services et industrielle.
- 7 Une mobilité centrale avec un axe pénétrant majeur qu'est la route de Meyrin pour le transport individuel motorisé et les transports publics.

Meyrin est ainsi un concentré de toutes les typologies urbaines possibles. Ceci ne va pas sans problème, loin s'en faut mais le terrain et notre parti s'emploient à garantir les équilibres, propice à un bon développement de la cité.

UN SUJET D'ACTUALITÉ DONT VOUS SOUHAITEZ NOUS PARLER ?

Fait peu coutumier, le 24 novembre 2024, les habitants devront se prononcer sur deux objets en votations.

La requalification du centre de la cité avec un nouveau parking, un parc arboré, une place des cinq continents réaménagée et une nouvelle mairie en capacité d'abriter tous les services actuellement éparpillés. La section UDC de Meyrin a lancé un référendum contre la délibération du conseil municipal votée à l'unanimité (-1 abstention) et malgré le vote favorable de ses élus ; un comble ! Le projet est bon, bien calibré et permettra de donner un nouveau souffle à la commune.

Le deuxième sujet est celui du Manège communal, situé au centre du village. Ce dernier est bien mal placé et doit être déplacé. Un comité référendaire s'est constitué pour que ce dernier garde sa place actuelle. Si l'activité équestre a toute sa légitimité à Meyrin, c'est bien sa situation géographique qui pose problème et empêche la réalisation d'équipements publics majeurs pour ces prochaines années.

Le PLR Meyrin s'est engagé très fortement sur ces deux sujets et la campagne va débiter ces prochains jours.

Dans le futur, Meyrin devra trouver un équilibre entre son développement économique, son urbanisation et les impératifs écologiques et sociaux. Sa capacité à s'adapter à ces défis tout en préservant la qualité de vie de ses habitants sera essentielle pour son avenir.

QUELS SONT LES ENJEUX DE VOTRE COMMUNE DANS LES ANNÉES À VENIR ?

Meyrin fait face à plusieurs enjeux pour les années à venir, compte tenu de son développement, de sa population croissante et de son rôle dans une région dynamique. Voici quelques-uns des principaux défis que Meyrin devra relever :

Croissance démographique et urbanisation

Toutes les grandes villes sont touchées par ces thèmes. Pour Meyrin, c'est encore plus vrai par le manque de terrain encore constructible, une grande partie des surélévations réalisées et la construction du dernier quartier que sont les Vergers. Nous sommes très prochainement au bout de l'exercice et nous devons anticiper la prochaine phase déjà maintenant.

Attractivité pour les entreprises

Le modèle des zones industrielles doit encore s'améliorer. Une vision mieux coordonnée avec les acteurs est nécessaire car les terrains viennent à manquer alors qu'ils sont indispensables au bon développement de notre tissu économique.

Fiscalité et économie

Disposer d'une zone industrielle forte et d'un tissu d'entreprises performantes et diversifiées permettra d'alléger la fiscalité actuelle.

Mobilité et transports

Amélioration des infrastructures de transport : avec l'augmentation de la population et l'expansion de la région, le renforcement des transports publics, notamment les tramways et les lignes de bus, sera nécessaire. Réduire la congestion routière et encourager des modes de transport plus écologiques, comme le vélo ou la marche, sont également des priorités.

Bien vivre ensemble et intégration

Ceci ne va pas de soi et tous les efforts consentis ces dernières années devons encore l'être dans le futur. Flanquée d'une marque de cité « dortoir » notre commune a su se développer positivement et nous devons soutenir l'effort avec les partenaires locaux et associatifs. Un climat social harmonieux et apaisé, tel est notre objectif.

Transition écologique et énergie

Réduction des émissions de CO₂ : face à la crise climatique, Meyrin devra prendre des mesures pour réduire ses émissions, que ce soit via l'optimisation des bâtiments pour la consommation d'énergie, l'adoption de modes de transport écologiques ou la promotion des énergies renouvelables.

Les phases de la vie

Depuis la crèche jusqu'à l'EMS tout est possible à Meyrin. Cependant, nos capacités sont épuisées. Nous devons rapidement construire de nouvelles crèches et de nouveaux EMS afin de pouvoir répondre à la demande non satisfaite. Il en va de même pour les écoles mais c'est plutôt de bonnes rénovations du bâti existant qui est souhaitable.

Sécurité de tous les jours

Malgré une configuration urbanistique qui pourrait être anxiogène et propice à une certaine délinquance celle-ci est contenue. Cette situation étant fragile, nous devons renforcer les activités et l'accompagnement de nos jeunes au travers du sport et d'autres activités culturelles. De même, nous devons songer à un projet pilote de police Meyrin 2030 avec de nouvelles missions dans le cadre de la police de proximité mais pas seulement.

Culture et loisir

Offrir une palette culturelle moins confidentielle mais plus adaptée à la majorité des habitants. Renforcer le tissu associatif culturel.

En résumé, Meyrin devra trouver un équilibre entre son développement économique, son urbanisation et les impératifs écologiques et sociaux. Sa capacité à s'adapter à ces défis tout en préservant la qualité de vie de ses habitants sera essentielle pour son avenir.

QUELS SONT LES ASPECTS LES PLUS GRATIFIANTS ET LES PLUS DIFFICILES DANS VOTRE FONCTION DE PRÉSIDENT D'ASSOCIATION ?

Soutien et reconnaissance

Le soutien des membres de l'association et des citoyens, lorsqu'ils reconnaissent les efforts fournis pour représenter leurs intérêts, est une source importante de satisfaction.

Gestion des conflits internes

La diversité des opinions au sein d'une association politique peut parfois générer des tensions. Il faut savoir gérer les conflits et trouver des compromis pour maintenir une cohésion d'équipe.

Charge de travail et responsabilité

Être président implique une charge de travail. Vous devez coordonner des actions, organiser des événements, participer à des réunions et parfois gérer des crises tout en assumant la responsabilité de l'image de l'association.

Critiques publiques

En politique, il est inévitable d'être confronté à la critique, que ce soit de la part des opposants politiques, des médias ou parfois même des membres de son propre parti. Il faut savoir garder son sang-froid et gérer les critiques de manière constructive.

Relations et réseaux

Cette position vous permet de rencontrer et de collaborer avec des élus, des membres influents du parti et d'autres acteurs politiques. Cela crée un réseau solide et diversifié qui peut être utile pour des projets futurs.

Contribuer au débat politique

Participer activement à la promotion des idées libérales et radicales permet de contribuer à la vitalité démocratique et d'offrir des solutions aux problèmes locaux.

Dans l'ensemble, être président d'une association PLR comme celle de Meyrin peut être à la fois une expérience enrichissante et un défi constant.

Merci à Julien Marquis !

NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT JULIEN MARQUIS, CONSEILLER MUNICIPAL À VERSOIX ET CANDIDAT AU CONSEIL ADMINISTRATIF EN 2025, QUI A DONNÉ À QUATRE REPRISES DEPUIS FÉVRIER 2024 UNE EXCELLENTE SÉANCE D'INFORMATION SUR LE CONSEIL MUNICIPAL. LA PRÉSENTATION, À LAQUELLE PLUS DE 100 FUTURS CANDIDATS AUX CONSEILS MUNICIPAUX EN 2025 ONT PARTICIPÉ, EXPLIQUAIT CE QU'EST LA « VIE » D'UN CONSEILLER MUNICIPAL, L'IMPLICATION ET L'INTÉRÊT DE S'ENGAGER POUR SA COMMUNE. UN GRAND MERCI POUR CES EXCELLENTES PRÉSENTATIONS !



Les dernières actualités du Grand Conseil

Le *Nouveau Genevois* innove et vous propose un nouveau format pour vous tenir au courant des actualités liées au travail de notre députation au Grand Conseil. Tour d'horizon des différents objets traités au Parlement, des derniers objets déposés par le groupe PLR, sans oublier la liste des objets pendants.



Par Lea Di Benedetto
Assistante parlementaire

FOCUS SUR...

PL 13028 – L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement

La loi sur l'aide à la propriété individuelle (LAPI) prévoit trois mécanismes d'aide: une caution de l'État destinée à favoriser l'octroi de prêts, des avances non remboursables à un taux ne pouvant être inférieur aux taux d'intérêts pratiqués par la BCGE et par l'octroi de prêts directs par l'État lui-même. Or le PLR considère cette loi comme n'étant pas adaptée aux besoins de ceux qu'elle prétend soutenir.

L'objectif du projet de loi PLR, accepté pendant cette session, est donc d'adapter la LAPI à la situation immobilière actuelle pour permettre à des individus de devenir propriétaires de leurs logements.

Malheureusement, aujourd'hui, il faut disposer de 20 % de fonds propres, ce qui est souvent réhibitoire, y compris pour la classe moyenne supérieure. Le but de ce projet de loi est de prévoir un mécanisme de prêt de l'État à hauteur de 15 %, ce qui ne nécessiterait plus que 5 % de fonds propres. Évidemment, ce mécanisme ne s'appliquerait qu'à des personnes parfaitement solvables.

Le PLR continuera à s'engager en faveur de l'accès à la propriété privée dans notre Canton, car Genève doit encore faire des efforts, ne comptant qu'environ 17 % de propriétaires contre environ 34 % dans le reste de la Suisse et souvent bien plus de 50 % dans les pays de l'Union européenne.

LE COMPTE-RENDU DES DERNIÈRES SESSIONS

PL 13216-A - RÉVERSIBILITÉ DES BUREAUX DANS LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Ce projet de loi se veut une solution pour remédier à la pénurie du logement en obligeant les conversions de bureaux non occupés et en forçant les constructeurs à prévoir la possibilité ultérieure et hypothétique de convertir.

Pourtant il va entraîner un renchérissement des coûts de construction de 15 à 20 % pour les prochains bureaux, les rendant alors plus chers pour les entreprises.

Les travaux de commission avaient convaincu la majorité que cette proposition ne résoudrait pas ce problème. Les surfaces de bureaux vacantes en 2023 étant le résultat exceptionnel de la mise sur le marché de grands projets (Étang et Pont Rouge) et les surfaces vacantes étant dans des localisations peu adaptées aux logements (Meyrin sous le couloir aérien avec bruit).

Pourtant refusé par la majorité de droite et du centre de la commission lors de la dernière législature, ce projet de loi va finalement être soutenu en plénière par le MCG mais également par LJS. Le PLR regrette ces retournements de veste et ralliement à la gauche.

SOUTIEN À LA PRESSE: LA RÉPONSE DU PLR

Suite à l'annonce du 27 août 2024 des licenciements en masse chez Tamedia (près de 300 postes concernés en Suisse romande) et qui a consterné une grande partie de la population genevoise, le PLR a soutenu un texte qui, plutôt que d'augmenter les aides étatiques financières (qui s'élèvent déjà, rappelons-le, à 500 000 francs par an), propose des solutions viables telles que l'intervention auprès du groupe Tamedia afin d'accompagner les personnes licenciées et l'étude de la création d'une fondation de droit privé pour maintenir la cession du titre et le maintien de l'activité de la *Tribune de Genève*.

Il est en effet nécessaire d'apporter un soutien à la presse locale dont l'histoire est intimement liée aux mouvements libéraux et radicaux et qui place les informations de proximité au cœur de son action.

Le PLR regrette ainsi le traitement qui est réservé à la presse genevoise, considérant que la *Tribune de Genève* ne peut en aucun cas être, contrairement à ce qui a été imaginé par Tamedia, qu'un simple feuillet du journal *24H*.

POUR LE MAINTIEN DE LA COURSE DE VERBOIS

Depuis 1949, et après 67 éditions, la course de côte de Verbois attire chaque année des milliers de spectateurs dans la région de Russin. Le Norton Sport Club est au bénéfice d'une solide expérience dans l'organisation de cet événement gratuit, réputé pour son sérieux et réunissant les restaurateurs de la région. Toutefois, des reproches ont été émis à l'encontre de cette course,

notamment en ce qui concerne les nuisances sonores élevées et le récent décès d'un jeune motard lors d'une sortie privée.

Après un avis défavorable du Conseil municipal de Russin quant à l'organisation de la 68^e édition de cette course, plus de 20 % des habitants de la commune ont signé une pétition en faveur du maintien de celle-ci. Le club organisateur en a profité pour rappeler que la course est réservée à ses seuls membres, qui risquent de surcroît la disqualification de la course et l'exclusion du club s'ils s'entraînent sur la route de Verbois.

Ayant déjà soutenu une pétition en faveur de l'organisation de cette course, le PLR s'est positionné en faveur d'une résolution qui demandait le maintien de cette course.

LES DERNIERS OBJETS DÉPOSÉS PAR LE PLR

La M 3035 déposée par Thierry Oppikofer vise à prévenir la délinquance juvénile.

Cette motion demande le développement de programmes de prévention de la délinquance juvénile en se fondant sur des données robustes et fiables ainsi qu'à la prise de mesures nécessaires pour que les solutions éducatives, préventives et répressives mènent à des actions concrètes.

La M 3034 déposée par Alexandre de Senarclens vise à abaisser la valeur locative sous le couloir de bruit.

Cette motion demande une adaptation de la valeur locative en corrélation avec l'augmentation du bruit dans plusieurs communes de la rive droite et propose différentes indexations.

LES PROJETS ENCORE PENDANTS AU GRAND CONSEIL

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l'état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site plr-ge.ch

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13494

« Équipements publics : cession des parcelles au profit de la commune de situation du bien-fonds »

PL 13028

« L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

PL 11400

« Pour favoriser la réalisation de logements »

M 2997

« Création de logements : compter les mètres carrés plutôt que les pièces »

R 1037

« VTT : abandon immédiat ! »

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13267

« Des transferts de compétences pour un meilleur accueil dans les ports genevois »

PL 13249

« Lieu de résidence des collaborateurs du département »

PL 13197

« Pour une harmonisation de la computation des délais »

PL 13196

« Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

PL 13077

« Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

PL 12901

« Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

PL 12793

« Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

PL 12575

« Maîtrise des engagements »

PL 12574

« Maîtrise des charges »

PL 11548

« Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

M 2879

« OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13448

« Pour que les manifestations n'entravent pas les principaux axes de circulation et ne pèsent pas les commerçants »

PL 13445

« Pour que les jobs d'été continuent à exister à Genève »

PL 11716

« Ouverture du samedi »

PL 11715

« Ouverture du dimanche »

M 3011

« Pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs »

M 2960

« Pour un registre du commerce efficace et au service des administrés »

R 1036

« Pour que Genève accueille le prochain Concours Eurovision de la chanson »

R 949

« Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

FISCALITÉ

PL 13498

« Imposition au lieu de domicile et péréquation financière intercommunale »

PL 13402

« Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales »

PL 12249

« Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

PL 12247

« Réduisons les impôts des personnes physiques »

PL 11491

« Imposition communale au lieu de domicile »

M 3034

« Abaissons maintenant la valeur locative sous le couloir de bruit ! »

MOBILITÉ

PL 13204

« Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton et une stratégie routière démocratique »

M 3025

« Modification du RPSFP – Permettons aux deux-roues motorisés de trouver une place ! »

M 3002

« Pour l'étude d'une liaison ferroviaire directe entre Genève et Londres »

M 2792

« Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

SÉCURITÉ

M 2950

« Pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes »

M 3035

« Pour prévenir la délinquance juvénile »

SANTÉ

M 3015

« Pour plus de professionnels de santé formés en Suisse »

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13446

« Favorisons la transition énergétique : simplifions l'installation de pompes à chaleur »

M 2831

« Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 3030

« Pour que l'Université et les Hautes Écoles restent des espaces de débats et de tolérance »

M 3010

« Interventions de réassignation sexuelle : pour un consentement éclairé et un bon encadrement médical »

ÉCOLE ET FORMATION

PL 13499

« Pour la valorisation de l'engagement de milice par les Hautes Écoles genevoises »

PL 13214

« Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »

PL 12661

« Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

M 3014

« Pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière »

M 2999

« Éducation sexuelle à l'école : pour une brochure adaptée à nos jeunes ! »

M 2998

« Pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin »

M 2887

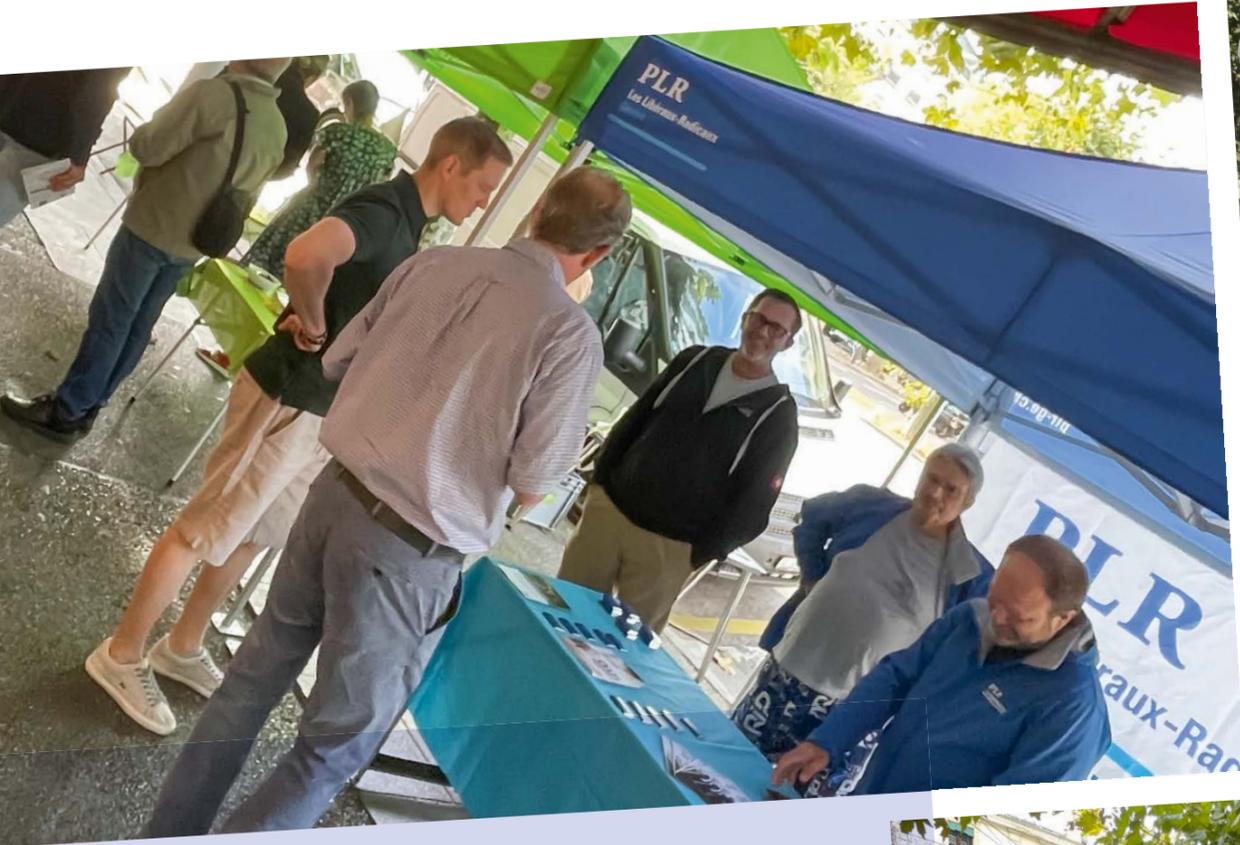
« Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »

NOTRE PROGRAMME



NOS ACTIONS

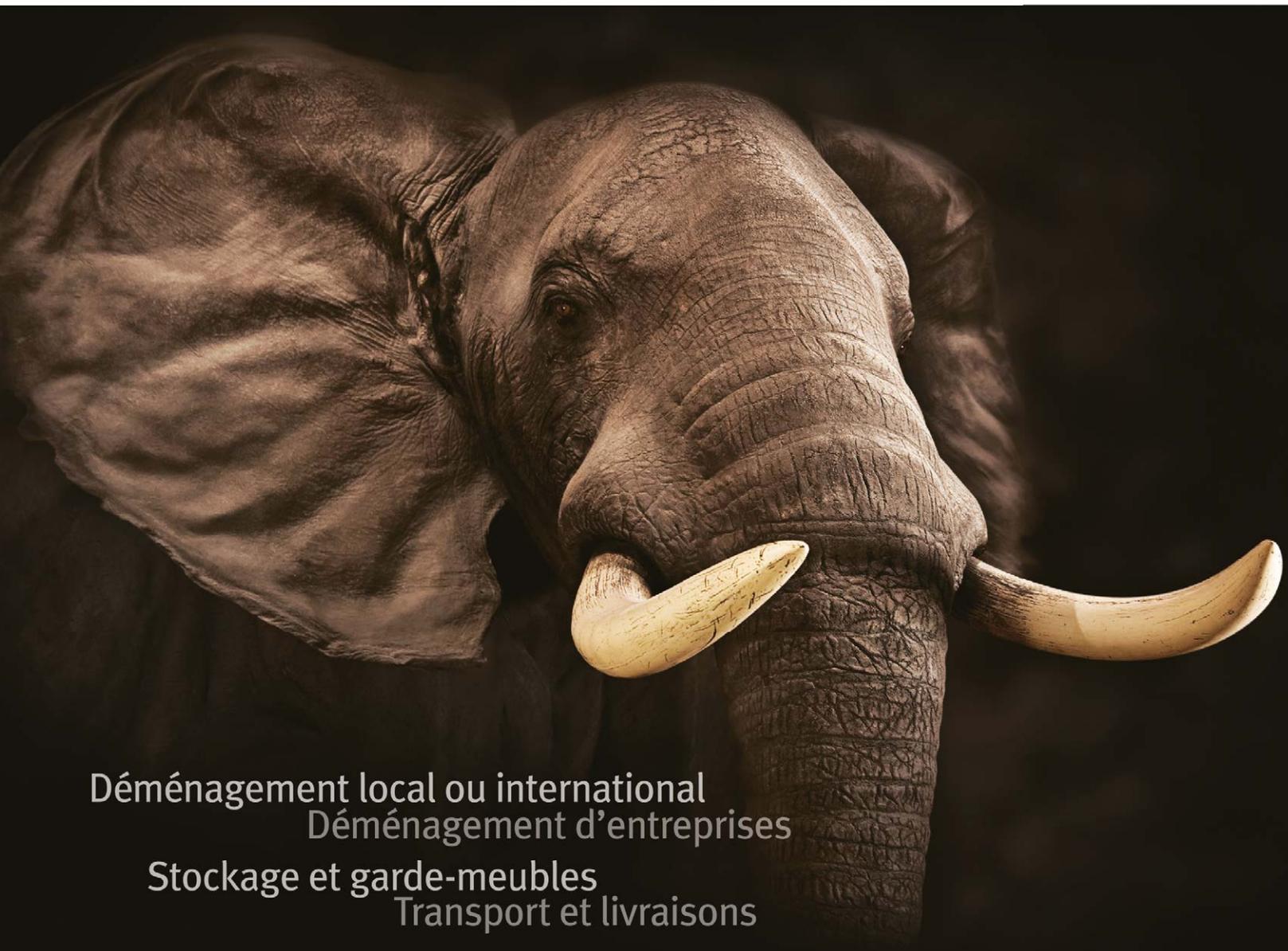




Stand au Marché de Rive



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00